

R E P O R T R E S U M E S

ED 010 678

AC 000 006

REPertoire (DIRECTORY).

BY- JOUBERT, MADELEINE

INSTITUT CANADIEN D'EDUCATION DES ADULTES

PUB DATE

67

EDRS PRICE MF-\$0.18 HC-\$3.60 90P.

DESCRIPTORS- *ADULT EDUCATION, *INSTITUTIONS, *ORGANIZATIONS (GROUPS), *DIRECTORIES, ADMINISTRATIVE ORGANIZATION, OBJECTIVES, PROGRAMS, FINANCIAL SUPPORT, PUBLICATIONS, ADMISSION CRITERIA, FRENCH, MONTREAL

THIS DIRECTORY DESCRIBES, IN FRENCH, THE STRUCTURE, OBJECTIVES, ADMISSION REQUIREMENTS, AFFILIATIONS, EDUCATIONAL ACTIVITIES, AND PUBLICATIONS OF 62 ADULT EDUCATION ORGANIZATIONS AND INSTITUTIONS SERVING FRENCH-SPEAKING CANADA. IT INCLUDES DATA ON TYPE OF ORGANIZATION OR INSTITUTION, SCOPE OF ACTIVITY, REGION (WHERE SPECIFIED), FINANCIAL SUPPORT, PERSONNEL (EXCLUDING OFFICE STAFF), AND COOPERATING BODIES. (LY)

idea

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
OFFICE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE
PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS
STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL OFFICE OF EDUCATION
POSITION OR POLICY.

RÉPERTOIRE

ED010678

INSTITUT CANADIEN D'ÉDUCATION DES ADULTES

506 est, rue Ste-Catherine, suite 800, Montréal, Canada

Téléphone : 842-2766

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS
COPYRIGHTED MATERIAL HAS BEEN GRANTED
BY *Madeline Goulet*

TO ERIC AND ORGANIZATIONS OPERATING
UNDER AGREEMENTS WITH THE U.S. OFFICE OF
EDUCATION. FURTHER REPRODUCTION OUTSIDE
THE ERIC SYSTEM REQUIRES PERMISSION OF
THE COPYRIGHT OWNER."

*Tous droits réservés
Ottawa, 1967*

INTRODUCTION

Il est assez étonnant de constater, chez nous, le nombre et l'ampleur des activités qui se regroupent sous l'étiquette éducation des adultes. Encore faut-il préciser que le présent REPERTOIRE DE L'ICEA, bien que fort révélateur par son contenu, ne constitue, aux yeux des dirigeants de l'Institut, qu'une première étape à poursuivre au cours des prochains mois.

Déjà, en 1949, l'ICEA, connu à l'époque sous le nom de Société Canadienne d'Enseignement Postsecondaire, publiait "à l'intention des travailleurs sociaux" le Répertoire National de l'Éducation Populaire au Canada français.

L'évolution actuelle de notre société, les nouvelles prises en charge des divers milieux en éducation des adultes, la diversité des réalisations et l'aspect de complémentarité de plusieurs d'entre elles ont nécessité une remise à jour complète d'une publication maintenant largement dépassée. Nous estimons en effet que les expériences valables, de part et d'autre, méritent d'être connues et diffusées et qu'elles sont susceptibles d'engendrer d'autres initiatives de plus en plus prometteuses. C'est ainsi que dans notre optique le REPERTOIRE de l'ICEA, greffé au Centre de documentation, se veut un instrument d'information et de formation propre à accroître la collaboration entre les divers organismes de toute nature engagés dans des activités d'éducation des adultes.

Grâce à la collaboration des intéressés qui ont coopéré avec empressement à une enquête, toujours fastidieuse en soi, et à la révision d'un projet de fiche analytique inspirée des résultats de cette démarche, il nous est permis d'offrir, dans un premier temps, toute une série de fiches concernant les propres membres de l'ICEA.

Chacune de ces fiches ayant reçu une approbation définitive avant de passer chez l'imprimeur, il nous est donc permis d'affirmer que le REPERTOIRE de l'ICEA offre des renseignements sûrs ou du moins sérieusement vérifiés.

Progressivement, nous étofferons le REPERTOIRE de nouvelles fiches en faisant appel, à partir de certains critères, à d'autres organismes, associations, services, mouvements du milieu, à condition toutefois qu'une demande en ce sens se généralise.

Madeleine Joubert,
directeur général de l'ICEA.

UTILISATION DU RÉPERTOIRE

Vous trouverez au recto de chacune des fiches la description d'un organisme ou d'une institution quant à ses structures, buts, conditions d'admission, affiliations, collaboration avec d'autres organismes ou institutions, ... etc., le verso faisant la synthèse de ses activités éducatives. Les fiches comportent un indice correspondant au système de classification de notre Centre de documentation.

Le format adopté nous oblige cependant à utiliser un style concis, ne fournissant que les informations essentielles sur les organismes. Les lecteurs intéressés plus particulièrement à l'un ou l'autre aspect décrit pour un organisme donné pourront, il va sans dire, obtenir les renseignements désirés en s'adressant à l'organisme même. Toutefois, les mémoires et études décrits sous "Publications" sont, pour la plupart, à la disposition de ceux qui voudraient les consulter à notre Centre de documentation.

Vu l'espace restreint, nous avons dû utiliser quelques fois, sous "Affiliations" et "Collaboration avec", le sigle des organismes faisant l'objet de mention; vous retrouverez donc, à la suite de la Table des organismes et institutions répertoriés, une liste indiquant chacun de ces sigles et le nom complet de l'organisme ou de l'institution concerné, à moins qu'il ne s'agisse d'un organisme répertorié.

Bien qu'ayant adopté un prototype de fiche permettant au lecteur une utilisation systématique, certaines têtes de chapitre ne pouvaient convenir de la même façon à chaque organisme ou institution. Voici donc quelques indications qui aideront à une interprétation plus exacte du répertoire :

"Personnel" n'inclut jamais les employés de bureau (v.g. sténo-dactylo, ... etc.) : les chiffres donnés, pour les organismes à but exclusivement éducatif, incluent tous les cadres de l'organisme concerné; tandis que nous n'avons mentionné, pour les autres organismes (v.g. syndicat, université, ... etc.), que le personnel de cadres du service de l'éducation aux adultes.

Le "personnel semi-permanent enseignant" des écoles, collèges et universités, veut désigner les professeurs de carrière ne consacrant aux adultes que quelques heures de cours par semaine.

“Date de fondation”, dans le cas des services d’extension des universités, indique la date de fondation de l’Extension de l’enseignement et non de l’université elle-même.

“Sources de financement”, en ce qui concerne les organismes ayant un service distinct pour l’éducation des adultes (v.g. syndicat, extension de l’enseignement universitaire), ne décrit que les sources de revenus du dit service d’éducation des adultes.

“Dans les “Services permanents” de Extensions de l’enseignement universitaire, il faut toujours voir des services au niveau de l’université entière auxquels les étudiants des cours du soir ont accès au même titre que les autres étudiants (v.g. bibliothèque, ... etc.).

Lorraine Gagner,
responsable du RÉPERTOIRE.



TABLE DES ORGANISMES ET INSTITUTIONS RÉPERTORIÉS


Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue Française	A.C.B.L.F.
Association des Ecoles et des Collèges Indépendants	—
Association des Femmes Diplômées des Universités	A.F.D.U.
Association des Hôpitaux de la Province de Québec	A.H.P.Q.
Association Féminine d'Education et d'Action Sociale	A.F.E.A.S.
Association Forestière Québécoise Inc.	A.F.Q.
Association Professionnelle des Industriels	A.P.I.
Cercles des Fermières	—
Chambre de Commerce du District de Montréal	—
Chrétiens d'Aujourd'hui	C/A
Collège Sainte-Marie	—
Collège Sainte-Marie	—
Commission des Ecoles Catholiques de Montréal	C.E.C.M.
Commission Scolaire Régionale Maisonneuve	C.S.R.M.
Confédération des Loisirs du Québec	C.L.Q.
Confédération des Syndicats Nationaux	C.S.N.
Congrès du Travail du Canada	C.T.C.
Conseil Canadien de la Coopération	C.C.C.
Conseil de la Coopération du Québec	C.C.Q.
Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique	C.Q.-S.C.F.P.

Conseil du Travail de Montréal	C.T.M.
Corporation des Instituteurs et Institutrices Catholiques du Québec	C.I.C.
Ecole des Hautes Etudes Commerciales (Cours du soir)	H.E.C.
Ecole des Hautes Etudes Commerciales (Division des cours de perfectionnement)	H.E.C.
Ecole des Hautes Etudes Commerciales (Division des cours du baccalauréat)	H.E.C.
Ecole Scientifique Lafond	—
Fédération de Québec des Unions Régionales de Caisses Populaires Desjardins	—
Fédération des Commissions Professionnelles d'Apprentissage de la Province de Québec	—
Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec	F.C.S.Q.
Fédération des Instituteurs Catholiques du Diocèse de Montréal	F.I.C.D.M.
Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec	S.S.J.B.
Fédération des Travailleurs du Québec	F.T.Q.
Fédération des Unions de Familles Inc.	F.U.F.
Fraternité Canadienne des Cheminots, employés des transports et autres ouvriers	—
"Indianescom" (Commission Indienne et Esquimaude des Pères Oblats)	—
Institut Alie	I.A.
Institut Canadien d'Education des Adultes	I.C.E.A.
Institut Denys Inc.	—
Institut Dominicain de Pastorale	—
Jeunes Musicales du Canada	J.M.C.
Jeunesse Ouvrière Catholique	J.O.C.

Jeunesse Rurale Catholique	J.R.C.
L'Alliance des Professeurs de Montréal	A.P.M.
La Société des Artisans, Coopérative d'Assurance-Vie	—
L'Assurance-Vie Desjardins	—
Le Collège "Frontier"	Frontier College
L'Institut Coopératif Desjardins	L'I.C.D.
Lycée da Silva	—
Mouvement des Travailleurs Chrétiens	M.T.C.
Office Catholique National des Techniques de Diffusion	O.C.N.T.D.
Service de Préparation au Mariage de Montréal	S.P.M. de Montréal
Service des Loisirs de Montréal	S.L.M.
Société Canadienne de Dynamique des Groupes	S.C.D.G.
Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal	S.S.J.B.
Syndicat des Professeurs de l'Etat du Québec	S.P.E.Q.
Union Catholique des Cultivateurs	U.C.C.
Université de Moncton	—
Université de Montréal	—
Université de Sherbrooke	U.S.E.L.
Université d'Ottawa	—
Université Laurentienne de Sudbury	Laurentienne
Université Laval	—
	(Extension de l'Enseignement)
	(Extension de l'Enseignement)
	(Extension de l'Enseignement)
	(Extension de l'Enseignement Universitaire)
	(Extension de l'Enseignement)
	(Extension de l'Enseignement Universitaire)

SIGLES UTILISÉS POUR LES ORGANISMES NON RÉPERTORIÉS

A.C.C.	—	Action Catholique Canadienne
A.E.A.	—	Adult Education Association
A.C.E.L.F.	—	Association Canadienne des Educateurs de Langue Française
A.E.Q.	—	Association d'Education du Québec
B.A.E.Q.	—	Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec
B.I.T.	—	Bureau International du Travail
C.A.A.E.	—	Canadian Association for Adult Education
C.O.S.E.	—	Centre d'Organisation Scientifique de l'Entreprise
C.L.Q.	—	Confédération des Loisirs du Québec
C.I.S.C.	—	Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens
C.I.S.L.	—	Confédération Internationale des Syndicats Libres
F.P.P.E.	—	Fédération Provinciale des Principaux d'Ecole
I.C.A.P.	—	Institut Canadien des Affaires Publiques
N.I.A.E.	—	National Institute of Adult Education
O.N.F.	—	Office National du Film
O.I.T.	—	Organisation Internationale du Travail
O.R.I.T.	—	Organisation Régionale Inter-Américaine
U.C.F.O.	—	Union des Cultivateurs Franco-Ontariens

INDICE DE CLASSIFICATION 02 : 061.2 (71)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Professionnel	Bibliothèque	Canada d'expression française
<p>Association Canadienne des Bibliothécaires de Langue Française A.C.B.L.F. (SIGLE) 389-5723 (TÉLÉPHONE) 8515, boul. Saint-Laurent — Montréal, Québec 1943 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : L'ACBLF compte 800 membres. Environ 10% d'entre eux sont des institutions, bibliothèques, agences et maisons d'édition, les autres étant des membres individuels. Les membres de l'ACBLF se regroupent à l'intérieur de l'Association en quatre sections régionales (Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke) et en six sections spécialisées (bibliothèques de collèges, d'hôpitaux, d'écoles normales, scolaires, publiques, catalogueurs-classificateurs). Le Comité exécutif, composé de neuf membres élus par l'Assemblée générale, forme avec les présidents élus par les sections, le Conseil national de l'Association. A chacune de ces diverses élections, un comité de nomination propose des candidats. D'autres comités sont également établis en permanence : constitution et règlements, bourses, congrès, bulletin, index, normes des collèges classiques ainsi que deux comités conjoints : CLA-ACB/ACBLF et QLA-ABQ-ACBLF. Le secrétariat assure l'exécution des divers travaux nécessaires au fonctionnement de l'Association. Les diverses activités de l'Association sont coordonnées par le secrétariat.</p>		
<p>BUT : S'occuper des intérêts des bibliothécaires et des bibliothèques au triple point de vue professionnel, culturel et religieux. La cotisation est reliée à l'échelle de traitement des bibliothécaires.</p>		
<p>CONDITION D'ADMISSION : AFFILIATIONS : Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires Association Canadienne des Educateurs de Langue Française Commission Canadienne pour l'Unesco I.C.E.A.</p>		
<p>Sources de financement Cotisations : 40% Activités : 35% Gouvernement prov. : 20% Publications : 5%</p>		
<p>Personnel de cadres permanent : 2 secrétaires bénévoles : 50 bibliothécaires pour travail professionnel</p>		
<p>Collaboration avec : Nil</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

conseil national —
exécutif

sections spécialisées

A ce niveau, le travail éducatif de l'A.C.B.L.F. repose sur les activités des divers comités (voir recto). Voici les principales réalisations : congrès annuel, deux expositions chaque année, octroi de bourses et de prêts pour études en bibliothéconomie, relations avec d'autres associations, représentation, ... etc.


Au niveau des sections spécialisées (voir recto), les divers conseils organisent deux fois l'an des journées d'étude. Autour de cette activité se greffent au besoin diverses réalisations : questionnaire-sondage, remise de documentation relative à la formation professionnelle, compilation de listes collectives, service d'échange de revues, rencontres avec des éducateurs, avec des associations, ... etc.

sections régionales


Au niveau des sections régionales, l'Assemblée générale annuelle fournit l'occasion de sessions d'étude où sont principalement débattus les problèmes communs aux bibliothèques et bibliothécaires de la région. A la suite de ces rencontres, certaines initiatives sont parfois prises : (v.g. catalogue des collections de périodiques de la région de Sherbrooke, mémoire aux autorités municipales de Québec, ... etc.) Diverses rencontres et soupers-causeries complètent les activités éducatives des sections régionales.

PUBLICATIONS :


- Revue mensuelle
- Manuels sur les tâches et services techniques en bibliothéconomie
- Mémoires
- Etudes
- Rapports

INDICE DE CLASSIFICATION 373.7 : 061.2 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Association de propriétaires d'école	Enseignement formel	Le Québec
<p>Association des Écoles et des Collèges Indépendants (Collège Ville-Marie) 1380, rue Gilford — Montréal, Québec 525-2516 (TÉLÉPHONE)</p> <p>Décembre 1960 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : L'Association est composée des 18 membres, propriétaires d'écoles indépendantes. Ces derniers se réunissent 4 fois par année en assemblées régulières (3) et générale annuelle et forment l'autorité suprême de l'Association. Ils élisent au sein de l'Assemblée, les président, vice-président, secrétaire, trésorier et conseillers (2) du Conseil d'Administration et leur délèguent les pouvoirs.</p> <p>Le Conseil d'administration est composé de 7 membres, le président sortant de charge en faisant partie d'office. Le Conseil administre et dirige les affaires de l'Association conformément aux règlements de la constitution et aux décisions des assemblées (régulières, générales annuelles ou spéciales).</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Promouvoir l'intérêt commun de ses membres; — Faciliter l'organisation pédagogique et administrative des écoles indépendantes; — Etudier toutes questions se rapportant à l'éducation, à l'enseignement, à l'organisation scolaire, ou autres et prendre les mesures appropriées. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Être reconnu par le Ministère de l'Éducation; — Avoir fait preuve de résultats pédagogiques satisfaisants; — Payer une cotisation de \$25.00. 		
<p>AFFILIATION : Institut Canadien d'Éducation des Adultes</p>		
<p>Sources de financement Cotisations : 100%</p> <p>Personnel bénévole : 6/7</p> <p>Collaboration avec : Comité de planification au ministère de l'Éducation Comité de l'enseignement des Adultes à Québec Sous-comité à la C.E.C.M.</p>		
<p>Montréal, déc. 1966 </p>		

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>assemblées consultatives</p> <p>réunions d'étude</p> <p>échanges</p> <p>représentation</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Des assemblées consultatives étudient occasionnellement certains problèmes d'ordre pédagogique et financier des écoles.</p> <p>L'Association tient occasionnellement des réunions, colloques ou assemblées avec d'autres associations sur des problèmes qui leur sont communs (v.g. réunions d'étude avec l'Association des Collèges Commerciaux au sujet de l'«Enquête sur les Ecoles Indépendantes»).</p> <p>Divers échanges entre les membres permettent l'amélioration de l'une ou l'autre école.</p> <p>L'Association délègue un représentant au :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Comité de planification du ministère de l'Éducation — Comité consultatif du Service de l'Éducation des Adultes — Comité d'équivalences du ministère de l'Éducation <p>Nil</p> <ul style="list-style-type: none"> — Mémoires adressés soit au ministère de l'Éducation, soit à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, soit au Conseil Supérieur de l'Éducation (v.g. existence des écoles indépendantes) — Comptes rendus des diverses réunions
---	--


INDICE DE CLASSIFICATION 378.4 : 061.8 (71427)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Social et culturel	Education, culture, action sociale	Montréal et banlieue
<p>Association des Femmes Diplômées des Universités (Montréal) A. F. D. U. (SIGLE)</p> <p>2222, rue Maplewood — Montréal, Québec 739-2888 (TÉLÉPHONE)</p> <p>1949 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : L'Association se compose de femmes diplômées d'universités, réparties en membres actifs, membres étudiants et membres associés.</p> <p>Les membres actifs, réunis en assemblée générale, élisent un Conseil d'administration. Le Conseil d'administration, composé de treize membres, dirige et administre l'Association et nomme les divers comités d'études et de recherches. Le Conseil rend compte de son mandat à l'Assemblée générale.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Servir la cause de l'éducation en contribuant au progrès de l'enseignement et en encourageant les études avancées et la recherche parmi ses membres; — Faire naître et entretenir chez ses membres de l'intérêt pour les questions politiques, sociales ou culturelles; — Maintenir et améliorer le statut économique, juridique et professionnel des femmes; — Favoriser, entre femmes diplômées, la compréhension et la collaboration sur le plan provincial, national et international, sans distinction de race, de religion ou de liens politiques. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Membres actifs et étudiants : posséder un baccalauréat, une licence, une maîtrise, un doctorat ou des titres de mérite équivalents d'une université reconnue; — Membres associés : admis sur recommandation du Conseil; — Payer la cotisation annuelle fixée par le Conseil. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Fédération Internationale des Femmes Diplômées des Universités Fédération Canadienne des Femmes Diplômées des Universités Fédération des Femmes du Québec — A.E.Q. — I.C.E.A.</p>		
<p>Sources de financement Cotisations et octrois gouvernementaux</p>		
<p>Personnel de cadres Nil</p>		
<p>Collaboration avec : A.E.Q. — C.E.C.M. — I.C.A.P. — A.C.E.L.F. — I.C.E.A.</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>comités</p> <p>assemblées générales</p> <p>séances publiques</p> <p>services</p> <p>ÉTUDES OU RECHERCHES EN COURS :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Comités d'étude et réunions publiques sur des sujets d'actualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> — comité d'action sociale — comité d'éducation — comité des rencontres-information — comité des arts — autres comités formés suivant les besoins <p>Deux assemblées générales par année permettent aux membres de prendre connaissance des activités de l'Association.</p> <p>L'Association organise, chaque année, au moins deux séances publiques dans le but de stimuler l'intérêt du public pour les questions d'ordre culturel, public et social.</p> <p>Depuis quelques années, l'Association a tenu des rencontres-information permettant aux élèves du cours secondaire de rencontrer des femmes engagées dans diverses professions.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Retour de la femme aux études et au travail — Recherche auprès de l'Université de Montréal quant aux cours à temps partiel accessibles aux adultes — Etude sur le projet de refonte de la loi sur les régimes matrimoniaux — Implications de la dernière tranche du Rapport Parent — Aspects psycho-pédagogiques du retour de la femme aux études ou au travail <ul style="list-style-type: none"> — "La qualité de l'enseignement public canadien-français dans la Province de Québec", mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (1962) — "Rencontres-information" (1963) — "Bilinguisme et biculturalisme chez les diplômés d'universités de la région de Montréal", mémoire présenté à la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1965) — "Bottin de renseignements sur les études et les grades offerts par les universités de Montréal, Laval et Sherbrooke" (1965) — "Etude sur le rôle des sciences domestiques dans la formation de la jeunesse" (1965)
---	--

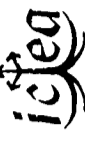
Association des Hôpitaux de la Province de Québec A. H. P. Q. (SIGLE) 1105, chemin Sainte-Foy — Québec 6, Québec 235 est, boul. Dorchester — Montréal, Québec 1963 (DATE DE FONDATION)		INDICE DE CLASSIFICATION 362.11 : 061.2 (714)	
TYPE D'ASSOCIATION Association professionnelle		SECTEUR D'ACTIVITÉ Les hôpitaux	JURIDICTION TERRITORIALE Le Québec
STRUCTURES : L'Association groupe deux cents hôpitaux du Québec qui délèguent des représentants à l'Assemblée annuelle. L'Assemblée générale élit parmi ses délégués, le Conseil d'administration pour un mandat d'un an. Le Conseil d'administration s'élit un Comité exécutif et nomme un directeur général à qui est confiée l'organisation du secrétariat et la réalisation des programmes. L'A.H.P.Q. a régulièrement recours à différents comités ou commissions consultatives de liaison ou de contact qui l'aident à réaliser ses buts.			
BUTS : — Représenter les hôpitaux pour promouvoir leurs intérêts temporels et moraux; — Promouvoir les connaissances morales, techniques, scientifiques, professionnelles, économiques et sociales des membres et des personnes qui les composent par : a) la formation des centres d'étude et de recherche; b) l'organisation de cours, journées d'étude et colloques.			
CONDITIONS D'ADMISSION : — Etre un hôpital, une personne ou un organisme actif dans le domaine de la santé ou plus précisément du soin aux malades; — Payer une cotisation annuelle basée sur le nombre de lits et la spécialité de l'hôpital; — Etre accepté par le Conseil d'administration.			
AFFILIATIONS : Canadian Hospital Association — Association des Hôpitaux Catholiques du Canada — Fédération Internationale des Hôpitaux — Catholic Hospital Association of U.S.A. and Canada — Institut Canadien d'Education des Adultes			
Sources de financement Cotisations : 70% Activités : 30%		Personnel du Service d'Education permanent : 1 semi-permanent : 2 bénévole : 100	
Collaboration avec : Associations professionnelles dans les secteurs concernés		Montréal, déc. 1966 	

<p>SERVICE D'ÉDUCATION :</p> <p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>jours d'étude</p> <p>colloques</p> <p>cours spécialisés</p> <p>cours</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>L'A.H.P.Q. organise les différentes activités éducatives suggérées par les commissions spécialisées ou les comités d'étude.</p> <p>Le Service d'éducation utilise toutes les méthodes modernes d'éducation pour la formation de son personnel. L'A.H.P.Q. organise :</p> <p>a) journées d'étude : ces journées traitent d'administration hospitalière. Elles sont sporadiques et ont pour but la formation et l'information de catégories de personnes spécialisées;</p> <p>b) colloques : ces rencontres sont organisées par le Service d'éducation et traitent de sujets généraux du secteur hospitalier. Elles sont pensées à partir des besoins déterminés et ressentis par les conseils d'administration;</p> <p>c) cours spécialisés pour le personnel : ces cours, visant à la formation des différentes catégories du personnel, traitent de sujets précis, non dispensés par les écoles de formation;</p> <p>d) cours de perfectionnement, d'éducation sociale et hospitalière.</p> <p>— Relations patronales-ouvrières : négociations, consultations, recherches sociales</p> <p>— Relations extérieures</p> <p>— Information : références, consultations, documentation</p> <p>— Services auxiliaires offerts aux membres : administration, comptabilité, sténographie, dactylographie, impression et adressage</p> <p>— Etudes et recherches</p> <p>— "Hôpital d'Aujourd'hui" (participation)</p> <p>— Plaquettes sur des sujets spécialisés dans le domaine hospitalier</p>
---	---




INDICE DE CLASSIFICATION 369.4 : 055.2 : 63 (714)		JURIDICTION TERRITORIALE	
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	Le Canada	
Association Féminine d'Éducation et d'Action Sociale 515, avenue Viger — Montréal 24, Québec 22 septembre 1966 * (DATE DE FONDATION)		A. F. E. A. S. (SIGLE) 845-5070 (TÉLÉPHONE)	
Mouvement féminin		Vie sociale et économique	
STRUCTURES : L'AFEAS compte environ 35,000 membres appartenant à 550 cercles locaux regroupés en 13 fédérations et cercles isolés. L'Assemblée générale est l'autorité suprême de l'Association. Le Conseil d'administration, formé des présidentes de fédération et des membres de l'Exécutif, dirige et administre l'AFEAS. L'Exécutif est formé de la présidente et de la vice-présidente élues par l'Assemblée générale et de 3 conseillères désignées par les présidentes de fédération. Il voit à l'exécution des décisions prises et un secrétariat permanent en assure la réalisation technique. Une structure semblable existe au niveau des fédérations.			
BUTS : — Par l'éducation, éveiller les membres à leurs responsabilités et les engager à faire face aux exigences de la famille et de la société; — Réaliser une action sociale en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société.			
CONDITIONS D'ADMISSION : — Etre âgée de 16 ans et plus; — Etre acceptée du Cercle local; — Payer sa cotisation.			
AFFILIATIONS : Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques (UMOFC) Comité des Organisations Féminines Catholiques du Canada Conseil d'Expansion Economique Conseil du Bien-Etre du Québec Institut Canadien d'Education des Adultes			
(*) Fusion de l'Union Catholique des Femmes Rurales et des Cercles d'Economie Domestique.			
Sources de financement Cotisations : 100% Personnel de cadres permanent : 3		Collaboration avec : U.C.C. J.R.C. U.C.F.O. Salon National de l'Agriculture	
		Montréal, déc. 1966 	

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>comités</p> <p>programmes congrès journées d'étude</p> <p>niveau régional</p> <p>niveau local</p> <p>cours</p> <p>campagnes</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Les activités de l'AFEAS reposent sur divers comités : publicité et propagande, revue, résolutions, éducation et art ménager.</p> <p>Pour atteindre ses objectifs, l'Association prépare, chaque année, un programme social et un programme d'art ménager. Elle organise en outre, pour ses membres, l'assemblée annuelle, des journées d'étude provinciales et des expositions occasionnelles.</p> <p>Au niveau régional, les Fédérations organisent chaque année une assemblée, 2 ou 3 journées d'étude et expositions artisanales. Des comités d'éducation, d'art ménager et de publicité sont également mis sur pied.</p> <p>Au niveau local, l'éducation se fait principalement à l'assemblée mensuelle. Les méthodes de discussion de groupe, de conférence et de colloque y sont utilisées pour l'étude de divers sujets. Diverses activités sont organisées dans le domaine de l'artisanat, des loisirs, des oeuvres charitables, ... etc.</p> <p>Des techniciennes du ministère de l'Éducation ou de l'Agriculture et des techniciennes des écoles régionales donnent occasionnellement des cours d'art ménager aux membres de l'AFEAS.</p> <p>L'AFEAS offre au public un cours d'éducation populaire touchant la psycho-pédagogie de la petite enfance (0 à 6 ans).</p> <p>L'Association exerce, par la présentation de mémoires et diverses interventions, des pressions visant à l'amélioration des structures et objectifs des organismes gouvernementaux ou autres. Des campagnes d'éducation sont menées dans ce sens.</p> <p>— "AFEAS", revue mensuelle tirée à 15,000 exemplaires — Mémoires</p>
--	--


INDICE DE CLASSIFICATION 634.0.4 : 061.2 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Fédération d'associations forestières	Conservation de la forêt	Le Québec
<p>Association Forestière Québécoise Inc.</p> <p>915 ouest, rue Saint-Cyrille — Québec, Québec</p> <p>A.F.Q. (SIGLE) 681-3588 (TÉLÉPHONE)</p> <p>1939 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>L'A.F.Q. fédère 11 associations régionales (au total 6,000 membres) où cultivateurs, bûcherons, industriels, commerçants et fonctionnaires collaborent étroitement. L'Association est dirigée par un Conseil exécutif choisi par le Bureau de direction générale.</p> <p>Elle coordonne et oriente, en outre, les 410 Clubs 4-H (au total 12,000 membres). Pour maintenir des liens très étroits avec eux, l'A.F.Q. procède annuellement à la nomination d'un Comité de Régie des Clubs 4-H, choisi parmi les membres de son Exécutif.</p> <p>Elle coordonne de la même manière les travaux de la Jeune Association Forestière qui regroupe les anciens membres 4-H.</p> <p>Le secrétariat, commun aux trois organismes, est dirigé par un gérant général.</p>		
<p>BUT :</p> <p>Faire l'éducation de la population en vue de la conservation de nos richesses naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> — auprès des adultes par l'A.F.Q.; — auprès des jeunes par la Jeune Association Forestière; — auprès des enfants par les Clubs 4-H. 		
<p>CONDITION D'ADMISSION :</p> <p>Cotisation de \$3.00 par année pour les membres de l'A.F.Q.</p>		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Association Forestière Canadienne Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations : 58% Activités : 25% Octrois prov. : 15% Octrois munic. : 2%</p>		
<p>Personnel de cadres</p> <p>permanent : 6 semi-permanent : 10 bénévoles : 20</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Fédération des Clubs de Chasse et Pêche Inc. Conseil des Producteurs de Pulpe du Québec</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> <p></p>		

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>adultes</p> <p>jeunes et enfants</p> <p>jeunes et enfants</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Le but même de l'Association étant de faire l'éducation de la population sur la conservation des richesses naturelles, sa tâche éducative est partagée entre les divers comités.</p> <p>Les principales activités mises sur pied au niveau provincial sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Emissions de radio et de télévision — Communiqués aux journaux — Concours de terres à bois et d'érablières — Concours d'affiches de protection — Participation aux diverses expositions — Semaine Nationale des Produits de la Forêt. — Congrès provincial — Séances de discussion — Semaine Provinciale des Clubs 4-H — Camps d'été — Bourses d'études récompensant divers concours. <p>Les diverses activités mises sur pied au niveau régional et local sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Congrès régionaux — Journées forestières — Débats oratoires et panels dans les écoles secondaires — Cours d'économie domestique et forestière — Nombre d'activités à caractère forestier dans les clubs locaux — Camps d'été. — Centre de documentation — Centre d'enseignement de conservation — "Forêt-Conservation" tiré à 6,000 exemplaires — "Notre Monde 4-H" tiré à 5,000 exemplaires — 1 volume 4-H à tous les 5 ans — Publications expliquant les buts et le fonctionnement de l'Association — Calendrier — Programmes, bulletins et rapports
---	---



INDICE DE CLASSIFICATION 323.32 : 061.2 (714)		JURIDICTION TERRITORIALE
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	
Association d'hommes d'affaires	Socio- économique	Le Québec
Association Professionnelle des Industriels A.P.I. (SIGLE) 5875, avenue Papinonau — Montréal, Québec 279-7376 (TÉLÉPHONE) 1943 (DATE DE FONDATION)		
STRUCTURES : 700 membres représentent 500 entreprises de tous les secteurs du commerce, de l'industrie, de la finance et des services. L'A.P.I. est divisée en huit régionales couvrant la plus grande partie de la province de Québec et ayant chacune son propre conseil d'administration. I.e. Conseil d'administration de l'A.P.I. est composé d'une vingtaine de membres des huit régionales. Ce sont les membres de ce Conseil d'administration qui élisent annuellement l'Exécutif.		Sources de financement Cotisations des membres : 50% Services : 50%
BUTS : — Travailler à la formation économique et sociale des dirigeants d'entreprises; — Exprimer les vues et défendre les intérêts du patronat, surtout dans le domaine des relations ouvrières et de la législation; — Unir et resserrer les liens entre les hommes d'affaires; — Collaborer à une structuration efficace des forces patronales.		Personnel de cadres permanent : 15
CONDITION D'ADMISSION : Toute entreprise quelle qu'elle soit peut devenir membre de l'A.P.I. à condition de payer une cotisation qui varie entre un minimum de \$50.00 et un maximum de \$750.00 compte tenu du nombre d'employés de l'entreprise.		Collaboration avec : Tous les corps intermédiaires et organismes gouvernementaux intéressés au progrès économique et social et à la promotion de l'homme dans l'entreprise et la société
AFFILIATIONS : Conseil du Patronat Union Internationale des Associations Patronales Chrétiennes (UNIAPAC) Institut Canadien d'Education des Adultes		Montréal, déc. 1966 

<p>SERVICES PERMANENTS : relations industrielles</p> <p>administration du personnel</p> <p>techniques de communication</p> <p>coopération pour l'accroissement de la productivité</p> <p>les cours de l'A.P.I.</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Le but principal de ce service est d'apporter à l'entreprise, dans la négociation du contrat de travail, les conseils et la collaboration active de spécialistes compétents, possédant une expérience d'autant plus précieuse qu'elle est faite d'une multitude de cas divers et de situations différentes.</p> <p>Ce service met à la disposition de l'employeur les formules requises pour la constitution de dossiers du personnel. Ce service offre de plus les conseils d'un spécialiste dans les matières suivantes : réforme des structures administratives — évaluation des tâches — étude des relations entre la direction, les cadres et les employés.</p> <p>Dans chacune des régions on organise régulièrement, pour les membres intéressés, des stages d'une durée de trois jours. Au cours de ces stages les participants expérimentent eux-mêmes les problèmes relatifs à la délégation d'autorité, les formes de commandement, la participation aux décisions, ... etc.</p> <p>Encore sur le plan régional, des groupes d'une dizaine d'hommes d'affaires se réunissent pour étudier successivement un cas particulier à chacune des entreprises. Elaborée après un diagnostic sérieux, préparée par un spécialiste de l'A.P.I., l'étude de cas permet un échange d'opinions précieuses pour l'entreprise qui se soumet à une telle analyse et pour ceux qui tentent de résoudre le problème soulevé.</p> <p>Ces cours d'administration sont donnés aux heures des affaires intéressés en collaboration avec les Universités de Montréal, de Sherbrooke et de Laval.</p> <p>— "Chroniques de l'A.P.I.", bulletin mensuel de nouvelles — L'A.P.I. fait régulièrement connaître, sous forme de mémoires ou de communiqués, l'opinion de ses membres sur des problèmes d'envergure provinciale ou nationale.</p>
--	--

Cercle des Fermières Service de l'Economie et des Arts Domestiques 600, rue Saint-Jean — Québec, Québec 1915 (DATE DE FONDATION)		INDICE DE CLASSIFICATION 64.027 : 369.4-055.2 (714)	
		TYPE D'ASSOCIATION Fédération	SECTEUR D'ACTIVITÉ Vie familiale
693-2370 (TÉLÉPHONE)		Sources de financement Cotisations Activités Subventions	
STRUCTURES : Les 42,000 membres de la Fédération sont intégrés dans les 741 cercles locaux regroupés en 22 fédérations régionales. Un conseil régional, formé par les délégués des cercles locaux, oriente les activités de chaque région. Les présidentes de fédérations forment le Conseil provincial, lequel se réunit une fois l'an. L'Assemblée provinciale délègue ses pouvoirs au Conseil général formé de 7 membres. Le secrétaire, au service des cercles, est dirigé par une conseillère technique nommée par le ministère de l'Agriculture. Cette dernière est orientée dans ses fonctions par le Conseil général.		Personnel de cadres permanent : 5	
BUTS : — Favoriser la promotion de la femme; — Maintenir la stabilité des foyers; — Vulgariser les techniques ménagères et agricoles modernes de production et de consommation; — Maintenir nos traditions.		Collaboration avec : Société Saint-Jean-Baptiste Association Canadienne des Consommateurs	
CONDITIONS D'ADMISSION : — Avoir au moins 16 ans; — Payer une cotisation annuelle de \$1.00; — Accepter les règlements.			
AFFILIATIONS : Union Mondiale des Femmes rurales Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste Institut Canadien d'Education des Adultes		Montréal, déc. 1966 	

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

méthode d'action

jours d'étude

autres activités

PUBLICATIONS :


L'étude et la pratique, principales méthodes de culture populaire de l'organisme, sont orientées vers des thèmes tels que : sens social, apostolat laïc, éducation familiale, civique et nationale, gestion ménagère, alimentation, hygiène, arts domestiques, bibliothèque, loisirs, . . . etc.

Ces divers sujets sont traités dans les réunions mensuelles des cercles sous forme de : colloques, forums, équipes d'étude, cours pratiques, . . . etc.

Des journées d'étude de comté, de fédération, sont organisées à l'intention des directrices ou des membres de cercles de fermières. Les Cercles sont aidés par les techniciennes spécialisées de la Section de l'Economie des Arts Domestiques du ministère de l'Agriculture de Québec.

- expositions artisanales et domestiques (locales et régionales)
- défilés de mode où les membres modèlent leur confection
- visites d'industries, fermes expérimentales, sites historiques, . . . etc.

- "Terre et Foyer", revue mensuelle tirée à 80,000 exemplaires
- Mémoire à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement
- Mémoire à la Conférence nationale de la famille à Ottawa
- "Nos recettes"
- "La petite histoire des paroisses"
- Pages d'histoire des Cercles de Fermières (1915-1965)

INDICE DE CLASSIFICATION 380.15 (71427)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Mouvement civique	Socio-économique	Région de Montréal
<p>Chambre de Commerce du District de Montréal</p> <p>31 ouest, rue Saint-Jacques — Montréal, Québec 844-3041 (TÉLÉPHONE)</p> <p>décembre 1886 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>La Chambre de Commerce du district de Montréal compte environ 3,500 membres individuels ou corporatifs. Ils élisent chaque année un Conseil d'administration et un Exécutif.</p> <p>Le Conseil d'administration, composé de 26 membres, répond à l'ensemble des membres de l'orientation de la Chambre.</p> <p>L'Exécutif, composé de six membres, est chargé de la régie interne, des finances, du personnel, de l'organisation et de la coordination du travail.</p> <p>Le Secrétariat, composé d'un directeur, des chefs de service et d'auxiliaires, assure la liaison entre les divers organes.</p> <p>La Chambre est incorporée en vertu d'une loi générale fédérale et d'une loi spéciale du Parlement du Canada.</p>		
<p>BUT :</p> <p>Travailler au bien-être économique, civique et social de la population en général et à celui des Canadiens de langue française en particulier.</p>		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etre citoyen canadien ou être constitué en groupe de caractère corporatif; — Verser une cotisation annuelle de \$50.00 (membres individuels); — Verser une cotisation annuelle de \$150.00 à \$1,000.00 (membres corporatifs). 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Chambre de Commerce de la Province de Québec Chambre de Commerce du Canada Chambre de Commerce France-Canada Chambre de Commerce Internationale Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations : 95% Activités : 5%</p>		
<p>Personnel de cadres</p> <p>Permanent : 5 Bénévole : 300 à 400</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>C.E.C.M. C.I.C. Radio-Canada H.E.C.</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

commissions et comités

Composés de membres et d'experts choisis dans les principaux secteurs socio-économiques du Canada français, les commissions et comités ont pour fonctions précises de se tenir au courant de l'actualité municipale, provinciale et fédérale, sur le plan législatif et de soumettre leurs vues au Conseil d'administration.

La Chambre offre à ses membres des cours d'administration, de vente, d'art oratoire, de droit, ... etc. Le public peut, sur invitation, participer aux cliniques (3 ou 4 par année). La Chambre organise également des colloques et des démonstrations, des déjeuners et dîners-causeries et des expositions. Elle organise enfin des voyages culturels, des visites industrielles et commerciales et des missions économiques.


**SERVICES
PERMANENTS :**

La Chambre de Commerce du district de Montréal aide ses membres à trouver des solutions à leurs problèmes individuels dans le domaine des affaires, en recourant à :

- l'assistance de ses propres membres
- un réseau de relations dans le monde entier
- un service de documentation

PUBLICATIONS :

- "Commerce", revue mensuelle tirée à 20,000 exemplaires
- "Commerce-Montréal", bulletin hebdomadaire tiré à 4,000 exemplaires
- "Bulletin de nouvelles", tiré à 4,000 exemplaires
- Mémoires, études et rapports
- Notes de cours

INDICE DE CLASSIFICATION 256 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
<p>Chrétiens d'Aujourd'hui</p> <p>8100, boul. Saint-Laurent — Montréal, Québec</p> <p>C/A (SIGLE)</p> <p>387-2541 (TÉLÉPHONE)</p> <p>1883 : sous le nom de "Les Liges du Sacré-Coeur" 1966 : sous sa forme actuelle (DATE DE FONDATION)</p>	<p>Action catholique paroissiale</p>	<p>Le Canada d'expression française</p>
<p>STRUCTURES :</p> <p>La fédération nationale regroupe 21 fédérations diocésaines représentées par leurs président, secrétaire et aumônier. La Fédération nationale élit un Exécutif national lors de son congrès national annuel et détermine son mandat.</p> <p>La Fédération diocésaine regroupe les sections locales, oriente leur action, voit à promouvoir l'établissement du mouvement dans les paroisses où il n'existe pas.</p> <p>La section locale se compose : 1) de l'équipe apostolique restreinte, chargée de la réalisation du programme d'action; 2) des membres qui participent à l'action apostolique du mouvement dans la paroisse.</p> <p>A l'échelle nationale, un comité permanent aide à l'élaboration du programme d'action; il se réunit tous les mois. Un autre comité étudie les structures.</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Publications : 60%</p> <p>Cotisations : 30%</p> <p>Activités rémunérées : 10%</p>		
<p>BUT :</p> <p>Faire l'éducation religieuse des hommes en les amenant à réfléchir sur leurs responsabilités face aux réalités quotidiennes surtout dans le milieu familial et paroissial.</p>		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Accepter les objectifs du mouvement; — Signer sa carte d'adhésion; — Verser une cotisation annuelle. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Action Catholique Canadienne Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Personnel de cadres</p> <p>permanent : 2 bénévole : 18/20 membres de comité</p>		<p>Collaboration avec :</p> <p>Fédération des Dames de Sainte-Anne Action Catholique Canadienne</p>
<p>Montréal, déc. 1966</p>		
		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

congrès
sessions
réunions

Diverses activités sont mises sur pied pour la formation des membres :

- Congrès diocésain annuel;
- Session annuelle de formation au travail d'équipe;
- Conférences, séances de discussion, colloques, séminars, ... etc.;
- Réunion paroissiale de l'Equipe Apostolique (tous les mois);
- Assemblée générale paroissiale des membres (tous les trois mois).

MÉTHODE D'ACTION :


Le mouvement parvient à son but éducatif par la méthode de revision de vie. Il fait le VOIR, JUGER, AGIR, par les programmes d'action annuels, sur un aspect particulier de la vie du laïc (v.g. les parents et la réalité scolaire) et l'amène à prendre une part active dans la communauté locale comme chrétien engagé. Chrétiens d'Aujourd'hui ne veut cependant pas limiter la réflexion de ses membres à son seul programme d'action; il cherche à rejoindre toute leur vie, tant sur le plan familial et social que religieux.

**SERVICES
ADDITIONNELS :**

Des services complètent l'action apostolique du mouvement, mais ne remplacent en aucun cas son programme d'action : prières communautaires — liturgie familiale — service d'accueil paroissial — autres initiatives favorisant les rencontres entre les paroissiens, entre les voisins d'un quartier, entre les jeunes et les adultes.

PUBLICATIONS :

- Bulletin mensuel de nouvelles tiré à 125,000 exemplaires
- "Equipe Apostolique", bulletin de l'équipe apostolique
- "Chrétiens d'Aujourd'hui", bulletin destiné aux membres
- 3 manuels destinés au public, aux membres et aux membres de l'équipe apostolique
- Mémoire au Conseil Supérieur de la Famille (1965)
- Volumes : extraits des textes pontificaux et conciliaires
- Diverses publications, à caractère religieux, conformes aux objectifs du mouvement

INDICE DE CLASSIFICATION 373.54 : 374 (71428)		
TYPE D'INSTITUTION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Collège	Enseignement culturel aux adultes	Nil
<p>Collège Sainte-Marie -- Division des Services Culturels 1180, rue Bleury -- Montréal, Québec 866-3611 (TÉLÉPHONE) 1848 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : La division des Services Culturels du Collège Sainte-Marie est sous la responsabilité du directeur des services culturels et de son adjoint. Ceux-ci sont secondés dans leurs responsabilités par un comité consultatif composé des chefs de département et des responsables de discipline. Le directeur est sous l'autorité immédiate du vice-recteur du Collège.</p>		
<p>BUT : Mettre à la disposition des adultes des cours de culture générale, dits cours libres.</p>		
<p>CONDITION D'ADMISSION : Aucune condition, sauf pour quelques cas particuliers (en général, les cours sont de niveau post-secondaire).</p>		
<p>AFFILIATIONS : Université de Montréal (par statut spécial) Association des Universités et Collèges du Canada Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement Frais de scolarité : 93% Subventions gouv. : 7%</p>		
<p>Personnel permanent : 21 administr. : 21 semi-permanent : 66 enseign. : 66</p>		
<p>Collaboration avec : Nil</p>		
<p>Montréal, déc. 1966 </p>		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

Les Services Culturels du Collège Sainte-Marie offrent aux adultes un choix abondant de cours dans les disciplines suivantes :

- sciences religieuses
- philosophie
- psychologie
- linguistique et stylistique
- langues
- français universel
- lecture rapide
- secrétariat médical
- sciences
- mathématiques
- droit
- sociologie
- économie
- beaux-arts
- littérature
- histoire
- géographie
- science politique
- administration

**SERVICES
PERMANENTS :**

- Bibliothèque (110,000 volumes; 416 périodiques)
- Salle de théâtre (Gésu)

PUBLICATIONS :

- "Sainte-Marie", journal bimensuel
- "Bulletin de liaison", bulletin de nouvelles tiré 10 fois l'an
- "Cahiers Sainte-Marie", revue publiée occasionnellement

Collège Sainte-Marie

— Division du baccalauréat ès arts

1180, rue Bleury — Montréal, Québec

1848

(DATE DE FONDATION)

866-3611

(TÉLÉPHONE)

INDICE DE CLASSIFICATION
373.54-053.8 (71428)

TYPE
D'INSTITUTION

Collège

JURIDICTION
TERRITORIALE

Nil

SECTEUR
D'ACTIVITÉ

Enseignement
post-secondaire

STRUCTURES :

La division du baccalauréat ès arts du Collège Sainte-Marie est administrée par le Comité de Régie, dont font partie le vice-recteur et le trésorier du Collège, ces deux derniers étant sous l'autorité immédiate du recteur.

Le Conseil académique décide de toute question à caractère pédagogique ou académique. Il est composé du recteur, du vice-recteur, du secrétaire général, des directeurs de département (v.g. biologie, économie, sociologie, ... etc.).

Il est à noter que les adultes, étudiant à la division du baccalauréat ès arts, sont entièrement intégrés (cours du jour et du soir).

BUT :

Dispenser les cours conduisant au baccalauréat ès arts avec sujet majeur.

CONDITION D'ADMISSION :

11^e année terminée ou l'équivalent.

AFFILIATIONS :

Université de Montréal (par statut spécial)
Association des Universités et Collèges du Canada
Institut Canadien d'Education des Adultes

Source de financement

Frais de scolarité : 100%

Personnel

permanent : 21
administr. : 92
enseign. : 33
semi-permanent :
enseign. :

Collaboration avec :

Nil



Montréal, déc. 1966

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

**Baccalauréat ès arts
avec sujet majeur**

Le Collège Sainte-Marie offre à ses étudiants un programme de 22 cours conduisant au baccalauréat ès arts avec concentration dans une discipline particulière, dite sujet majeur. Les sujets majeurs offerts sont les suivants : administration, biologie, chimie, économie, histoire, littérature française, mathématiques, philosophie, physique, psychologie, science politique, sciences religieuses, sociologie.

Le programme proposé impose cependant à tous les étudiants un ensemble de 15 cours obligatoires : sciences religieuses (2 cours), humanités (7 cours), sciences et mathématiques (3 cours), sciences sociales (3 cours). Pour compléter le programme, l'étudiant s'inscrit à 7 autres cours de son choix.

Le programme peut être suivi par les étudiants à temps partiel à un rythme maximum de 4 cours en douze mois, durant l'année académique et durant l'été.

Par ailleurs, le Collège Sainte-Marie aide au perfectionnement de son corps professoral par réduction de charge d'enseignement et par facilité d'horaire.


**SERVICES
PERMANENTS :**


- Bibliothèque (110,000 volumes)
- Salle de théâtre (Gésu)
- Service d'orientation professionnelle

PUBLICATIONS :

- "Sainte-Marie", journal bimensuel
- "Bulletin de liaison", bulletin de nouvelles tiré 10 fois l'an
- "Cahiers Sainte-Marie", revue tirée occasionnellement
- Notes de cours

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>cours</p> <p>EXPÉRIENCES-PILOTES :</p> <p>émissions radiodiffusées</p> <p>stages d'études</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATION</p>	<p>Le Service de l'Éducation des Adultes de la C.E.C.M. offre, dans divers centres, les cours suivants à la population de Montréal :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Éducation de base : 1re année à 4e année — Élémentaire : 5e, 6e et 7e années — Secondaire 1er cycle : 8e et 9e années générales — Secondaire 2e cycle : 10e et 11e années gén.-math. — Recyclage scientifique : option lettres ou mathématiques, 11e année sc. — Cours commercial : 11e année (3 options) — Cours commercial professionnel : (4 options) — Culture Populaire (v.g. botanique et jardinage, la loi et la vie courante, psychologie de l'adolescent, sexologie, ... etc.) — Langues : anglais et français comme langue seconde — Cours académiques de langue anglaise (5e à 11e année) — Prémplacement : des cours sont offerts le jour aux travailleurs sans emploi. Un système de crédits permet à ces derniers de s'intégrer aux cours du soir, en cas d'embauche. <p>Pour les cours de 1re à 11e année, un système de crédits permet le classement des élèves par matière plutôt que par degré.</p> <p>Des expériences-pilotes sont tentées dans des quartiers et des milieux de travail. Le S.E.A. collabore avec les comités formés, à cet effet, par les organismes représentatifs de la population ou par l'employeur et l'association des employés, selon le cas. Ces expériences permettent de découvrir les aspirations et les besoins des populations concernées et de poser des jalons importants dans l'étude des relations à établir entre les institutions d'enseignement et les divers milieux de vie. Un programme adapté de récupération, de cours de langue et de culture, est à la disposition de ces diverses expériences.</p> <p>Une série d'émissions radiodiffusées, réalisées avec la collaboration des professeurs et étudiants du S.E.A., offre des cours de culture populaire (v.g. budget familial).</p> <p>Le S.E.A. met sur pied, pour ses professeurs, des stages d'études sur la pédagogie de l'éducation des adultes.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Bureau d'information et de documentation — Service d'Orientation professionnelle <p>Nil</p>
---	--

INDICE DE CLASSIFICATION 374.63 (71427)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Commission scolaire	Education permanente des adultes	Secteur scolaire régional de Maisonneuve
<p>Commission Scolaire Régionale Maisonneuve — Service d'Education Permanente 3620, boul. Lévesque — Chomedey, Québec.</p> <p>25 novembre 1964 (DATE DE FONDATION)</p> <p>C.S.R.M. (SIGLE) 688-3781 (TÉLÉPHONE)</p>		
<p>STRUCTURES : Le directeur de l'éducation permanente relève directement du directeur général-adjoint pour l'enseignement, de qui il reçoit les directives. Par délégation de pouvoir, le directeur de l'éducation permanente : exerce une autorité directe sur le personnel dirigeant et enseignant des cours du soir; travaille à la planification des structures de l'éducation permanente, organise les cours, et veille à l'intégration des cours pour adultes dans les écoles; assure l'implantation dans chacune des écoles, des programmes recommandés par la direction générale et approuvés par la Commission; travaille à améliorer l'enseignement et à l'adapter au besoin des adultes; suscite des réunions pédagogiques du personnel et anime le comité consultatif d'éducation permanente.</p>		
<p>BUTS : — Répondre aux besoins des adultes en matière d'éducation en tenant compte des données géographiques, démographiques et sociologiques du milieu; — Répondre aux exigences intellectuelles, techniques, professionnelles, culturelles, sociales, économiques, politiques et récréatives de la région, en regard des situations nouvelles créées par la vie moderne.</p>		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION : — Enseignement gratuit; — Examen de classement (expérience professionnelle antérieure considérée en autant que la chose est possible).</p>		
<p>AFFILIATIONS : Fédération des Commissions Scolaires Catholiques du Québec Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement Gouvernement prov. : 99% Commission scolaire : 1%</p>		
<p>Personnel du Service d'éducation permanente permanent : 1 semi-permanent : 49 prof.</p>		
<p>Collaboration avec Les commissions scolaires locales Les autres régionales de la F.C.S.C.Q. Le ministère de l'Education</p>		
<p>Montréal, déc. 1966 </p>		

INDICE DE CLASSIFICATION 79 : 061.2 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Organisme d'éducation populaire	Les loisirs	Le Québec
<p>Confédération des Loisirs du Québec</p> <p>138, rue Saint-Jean — Québec 4, Québec</p> <p>26 octobre 1946 (DATE DE FONDATION)</p> <p>C.L.Q. (SIGLE)</p> <p>524-4837 (TÉLÉPHONE)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>L'Assemblée générale, formée de trois représentants de chacune des 15 fédérations régionales, est l'autorité suprême; elle élit et délègue ses pouvoirs à un Conseil d'administration, formé d'un représentant par fédération régionale et de quelques membres à titre individuel. Le Conseil dirige les affaires de la Conf. et surveille la mise en pratique des décisions de l'ass. gén. Il détermine, parmi ses membres, un Comité exécutif qui étudie toute question devant être soumise au Conseil et assure l'exécution de ses décisions. Il voit à la bonne marche du secrétariat. Incorporée en vertu de la 3e partie de la loi des compagnies.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Réunir sur le plan provincial les différents organismes régionaux de coordination en loisirs; — Promouvoir l'action de ces organismes, coordonner leurs efforts en vue d'une action concertée et sauvegarder leurs intérêts; — Travailler à l'orientation et à la promotion des activités de loisirs de l'enfance, de la jeunesse et des adultes de toutes les classes de la société; — Susciter une action éducatrice en regard de toute activité de loisir. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <p>Les Fédérations régionales ou diocésaines et les associations spécialisées désirant être affiliées doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> — faire parvenir la date de leur constitution en corporation, une copie de leur charte et règlements, une liste des directeurs et officiers de leur Conseil d'administration; — payer une cotisation de \$35.00 par 20,000 de population. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Conseil Canadien du Bien-Etre — Fédération Sportive de France — American Park & Recreation — Fédération Int. d'Education Physique — National Recreation Associations of America — ICEA</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Services éducatifs : 45% Subv. gouv. prov. : 35% Campagne de souscr. : 10% Cotisations : 5% Organismes privés et fondations : 5%</p>		
<p>Personnel du Service d'Education</p> <p>permanent : 2 semi-permanent : spécialistes bénévole : spécialistes</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Ministère de l'Education — C.S.N. — F.T.Q. — Fédération des Commissions Scolaires — Union des Municipalités — Assemblée des Evêques — Caritas</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**SERVICE
D'ÉDUCATION :**

Pour réaliser ses objectifs de coordination et d'éducation en matière de loisirs, la C.L.Q. met sur pied des commissions (à caractère consultatif), des services (qui sont des organes d'exécution) et des comités (formés au sein même du Conseil d'administration).

Les principales commissions qui assistent le Conseil d'administration dans la préparation et la réalisation d'un point quelconque de son programme d'action et qui alertent les organismes intéressés à la question sont :

éducation des loisirs : elle étudie les problèmes relatifs à la formation du personnel en loisirs et fait ses recommandations au Conseil d'administration sur l'organisation de programmes d'éducation à tous les niveaux;

techniques de masse : elle étudie les possibilités de diffusion des réalisations dans le domaine des loisirs et l'utilisation des mass media;

développement régional : elle agit comme consultante auprès des fédérations régionales en voie de réorganisation;

pastorale des loisirs : elle dégage une théologie et une morale des loisirs pour en arriver à tracer les grandes lignes d'une pastorale et à définir la mission de l'Eglise en matière de loisirs.

La C.L.Q. met également sur pied divers Comités et services qui l'aident à résoudre certains problèmes administratifs; les principaux sont :

Comités : financement, relations avec le secteur anglais, secrétariat communautaire;

Services : sports, stages de formation, semaine des loisirs, visites régionales.

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

Divers cours sont mis sur pied visant la formation des moniteurs (-trices), des administrateurs, des cadres.

Des conférences, colloques et congrès favorisent une prise de conscience de la réalité pour s'adapter le plus possible aux nouveaux besoins.

La "Semaine des Loisirs" sensibilise l'opinion publique à un aspect des problèmes.

Des journées d'étude sont orientées vers des problèmes particuliers tels que : travailleurs - municipalités - commissions scolaires - paroisse - pastorale - régionalisation, ... etc.

**SERVICES
PERMANENTS :**

Bibliothèque — Centre de documentation — Centre d'information — Secrétariat communautaire

PUBLICATIONS :


— "Loisirs", bulletin mensuel tiré à 3,000 exemplaires

— "Sports", 2 volumes tirés à 5,000 exemplaires


— Plusieurs manuels et notes de cours

— Rapports des Congrès et Etudes


— Mémoires au gouvernement

INDICE DE CLASSIFICATION 331.88 (71)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
<p>Confédération des Syndicats Nationaux 1001, rue Saint-Denis — Montréal, Québec</p> <p>C.S.N. (SIGLE) 842-3181 (TÉLÉPHONE)</p> <p>Hull 1921 (DATE DE FONDATION)</p>	Relations ouvrières	Le Canada
<p>STRUCTURES :</p> <p>La C.S.N. est composée de 700 syndicats locaux (au total 200,000 salariés) regroupés en conseils centraux sur un plan régional et en fédérations professionnelles sur un plan provincial.</p> <p>Le Congrès général, réuni tous les deux ans, est l'autorité suprême de la C.S.N. Il détermine les politiques de la Confédération et élit le Comité exécutif formé de 11 membres.</p> <p>Joint aux représentants des fédérations et des conseils centraux, le Comité exécutif forme le Bureau confédéral. Ce dernier est chargé de mettre sur pied, selon les besoins, divers comités de travail : éducation politique, travail féminin, ... etc.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Former des syndicats de salariés; — Négocier les conventions collectives de travail; — Aider à l'amélioration de la législation du travail; — Promouvoir et défendre les intérêts généraux des travailleurs. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etre travailleur salarié d'une entreprise où la majorité des employés désirent se syndiquer et possèdent un certificat de reconnaissance syndicale de la C.R.T.; — Payer la cotisation mensuelle établie. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement Cotisations : 100%</p>		
<p>Personnel du Service d'Education permanent : 5 bénévole : 100 responsables dans les régions</p>		
<p>Collaboration avec : B.I.T. O.I.T. C.I.S.C. Confédération Française Démocratique du Travail</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

<p>SERVICE D'ÉDUCATION :</p> <p>Collège du Travail</p> <p>Atelier de travail</p> <p>sessions pédagogiques</p> <p>journées d'étude sessions</p> <p>école d'action syndicale</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Le travail éducatif de la C.S.N. est coordonné par le Service d'éducation. Tout en faisant reposer son action permanente sur les conseils centraux et les fédérations professionnelles, avec qui il travaille en étroite collaboration, le Service d'éducation possède son propre programme et ses propres structures d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Le Collège du Travail, par une session annuelle de deux semaines, approfondit avec les militants les questions économiques, sociales et politiques et leur apporte des éléments de culture générale; — L'Atelier de Travail annuel voit à la formation des responsables de l'éducation des conseils centraux et des fédérations; — Des sessions pédagogiques sont mises sur pied pour différents groupes d'animateurs; — Des semaines de perfectionnement technique, des journées d'étude spécialisées et des sessions annuelles générales assurent la formation des permanents. <p>Les bureaux régionaux font l'étude des questions d'actualité intéressant le mouvement syndical par leur Ecole d'action syndicale (une ou deux fins de semaine par année) et par leurs journées d'étude.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Bibliothèque — Cinémathèque — Centre d'information — Centre de documentation — Bourses d'études — Budget familial — Génie industriel — Equipe de professeurs pour la formation sociale, économique et politique — Formation économique — Etude scientifique de travail <ul style="list-style-type: none"> — "Le Travail", journal mensuel tiré à 185,000 exemplaires — Résumés de cours — Brochures diverses
---	---

INDICE DE CLASSIFICATION 331.88 (71)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Fédération syndicale	Relations ouvrières	Le Canada
<p>Congrès du Travail du Canada</p> <p>100, avenue Argyle — Ottawa 4, Ontario</p> <p>Toronto, avril 1956 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>C.T.C. (SIGLE)</p> <p>232-4293 (TÉLÉPHONE)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>Le Congrès du Travail du Canada est une centrale syndicale résultant du groupement de syndicats ouvriers internationaux et nationaux au pays et aussi de nombreux syndicats locaux, détenteurs d'une charte directement émise par cette centrale. (Au total 1,250,000 membres). Le CTC est un organisme canadien essentiellement national. Afin de s'adapter à tous les milieux et circonstances et de s'intégrer aux particularités de la communauté en chaque région donnée, le CTC groupe ses syndicats affiliés en fédérations provinciales (10) et en conseils régionaux et locaux (110).</p> <p>L'autorité suprême du CTC appartient aux délégués (plus de 2,000) de tous les syndicats locaux réunis en Assemblée générale, tous les deux ans. — Toutes les politiques du CTC y sont alors discutées et déterminées. Les membres du Comité exécutif et du Conseil exécutif y sont élus, à la majorité des voix. Ces derniers exécutent les directives prises par l'Assemblée générale et gèrent la Centrale entre telles assises.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Favoriser les intérêts de ses affiliés et, de façon générale, accroître le bien-être social et économique des travailleurs canadiens; — Aider les organisations affiliées et à charte à faire bénéficier les travailleurs des avantages de l'entraide et de la négociation collective; — Obtenir des lois propres à sauvegarder et à favoriser le principe de la libre négociation collective, les droits du travailleur ainsi que la sécurité et le bien-être de tous. 		
<p>CONDITION D'ADMISSION :</p> <p>Etre membre en règle d'un syndicat affilié ou d'un syndicat possédant une charte du C.T.C.</p>		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Confédération Internationale des Syndicats Libres — ORIT — Conseil de la Coopération du Québec — Conseil Canadien du Film — Conseil Canadien de la Coopération — I.C.E.A., ... etc.</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations : 100%</p>		
<p>Personnel du Service d'Education</p> <p>permanent : 45 bénévole : 200</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>B.I.T. C.I.S.L.</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

<p>SERVICE D'ÉDUCATION :</p> <p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES : Collège Canadien des Travailleurs</p> <p>écoles : d'hiver et d'été des permanents d'entraînement des professeurs</p> <p>cours du soir</p> <p>fins de semaine d'études</p> <p>autres activités</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Le Service d'Éducation du C.T.C., dans l'élaboration et la réalisation de son programme d'activités éducatives, collabore étroitement avec ses membres affiliés dont la plupart possèdent leur propre service éducatif. La même collaboration existe avec les services d'éducation des fédérations provinciales et des Conseils du Travail.</p> <p>Les principales activités mises ainsi sur pied sont :</p> <p>Organisées conjointement par les Universités McGill et de Montréal et le C.T.C., ces sessions de 8 semaines chacune (anglaise et française) dispensent des cours sur des sujets tels que : science économique, histoire, sociologie, science politique, syndicalisme ouvrier, ... etc.</p> <p>Ces écoles sont destinées respectivement aux membres des syndicats d'une région donnée, aux permanents du C.T.C. et des syndicats affiliés, aux permanents et membres de syndicats affiliés appelés à devenir professeurs du Service d'éducation du Congrès du Travail du Canada.</p> <p>Ces cours du soir (soirs consécutifs ou soirs déterminés pendant 6 ou 8 semaines) sont organisés pour le bénéfice d'un syndicat affilié, des membres d'une région ou d'un secteur industriel donné (v.g. Cours sur la "Fonction Publique").</p> <p>Durant 2 jours, des conférences et des films sont offerts aux membres d'un syndicat affilié, d'une région ou d'un secteur industriel donné, par les professeurs du C.T.C. et autres.</p> <p>— Conférences à divers Clubs sociaux, aux élèves des écoles secondaires et techniques</p> <p>— Participation aux Instituts culturels (v.g. Institut des Affaires Publiques)</p> <p>— Kiosques aux expositions nationales, provinciales, régionales et autres</p> <p>— Bibliothèque — Bourses d'études — Conférenciers</p> <p>— Cinémathèque — Centre d'information — Equipe de professeurs</p> <p>— Equipement audio-visuel — Centre de documentation — Recherches</p> <p>— "Bulletin de nouvelles", bulletin quotidien</p> <p>— "Le Monde Ouvrier", revue mensuelle</p> <p>— Journaux mensuels : plus de cinquante (syndicats affiliés et syndicats locaux)</p>
---	---

INDICE DE CLASSIFICATION 334 : 061.8 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Coopératif	La coopération	Le Canada d'expression française
<p>Conseil Canadien de la Coopération</p> <p>353, rue Dalhousie, suite 205 — Ottawa, Ontario</p> <p>1946 (DATE DE FONDATION)</p> <p>C.C.C. (SIGLE)</p> <p>232-0468 (TÉLÉPHONE)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>Le Conseil Canadien de la Coopération est formé des représentants des six Conseils coopératifs provinciaux de langue française et d'une coopérative inter-provinciale qui en sont membres constituants. Les membres du Conseil se réunissent six fois par année et tiennent un congrès annuel pour les membres de l'Association. Le Congrès élit un Exécutif formé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le secrétariat est sous l'autorité d'un directeur général.</p> <p>Les Conseils provinciaux agissent, au niveau national, comme comités consultatifs. Ils sont eux-mêmes formés par un représentant de chacun des secteurs coopératifs de leur province.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Assurer l'intégrité et la diffusion de la doctrine coopérative; — Permettre aux coopérateurs de langue française de jouer leur rôle en tant que groupe dans le développement du mouvement coopératif canadien. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etre un conseil provincial de coopération ou une coopérative inter-provinciale; — Verser une cotisation annuelle. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Alliance Coopérative Internationale Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations : 60% Activités : 40%</p>		
<p>Personnel du Service d'Education</p> <p>permanent : 1 bénévole : 10</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Co-operative Union of Canada L'Alliance Coopérative Internationale</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**SERVICE
D'ÉDUCATION :**


Le Conseil est un organisme national groupant les Conseils de Coopération des différentes provinces du Canada. Le travail proprement dit d'éducation coopérative étant réalisé par les Conseils provinciaux, les efforts de l'organisme national sont surtout dirigés vers l'entretien de relations avec le Gouvernement fédéral afin d'apporter une solution aux problèmes intéressant toutes les coopératives de langue française du Canada.

**ACTIVITÉS ÉDUCATIVES
ANNUELLES :**

- Congrès
- Conférence Nationale des Coopératives d'Assurance
- Conférence Nationale des Coopératives de Pêcheurs


PUBLICATIONS :

- "Ensemble", revue bi-mensuelle tirée à 25,000 exemplaires
- Mémoire sur la fiscalité fédérale tiré à 200 exemplaires


INDICE DE CLASSIFICATION 334 : 061.2 (714)			
C.C.Q. (SIGLE)		SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
2030, boul. Père Lelièvre — Québec 8, Québec 1939 (DATE DE FONDATION)		La coopération	Le Québec
Conseil de la Coopération du Québec 2030, boul. Père Lelièvre — Québec 8, Québec 1939 (DATE DE FONDATION)		Coopératif	
STRUCTURES : Le Conseil de la Coopération du Québec travaille à la coordination des activités de 9 fédérations coopératives de secteur, de 13 coopératives provinciales ou institutions d'assurance ou de fiducie, de 12 coopératives diverses opérant dans des domaines où il n'existe pas encore de fédération coopérative, et de 8 institutions paracoopératives s'intéressant activement à l'éducation coopérative. L'Assemblée générale est constituée par les délégués des institutions membres et par les membres-représentants. Elle élit le Conseil d'administration, composé de 41 administrateurs, qui nomme parmi ses membres un Comité exécutif de 9 personnes. Le C.C.Q. est incorporé en vertu de la loi des compagnies (3e partie).		Sources de financement Cotisations : 80.7% Octrois prov. : 4.5% Octrois féd. : 4.1% Activités : 1.9% Journal : 8.2% Divers : 0.6%	
BUTS : — Coordonner, protéger, représenter le mouvement coopératif et en préciser et diffuser la doctrine; — Amener de nouveaux groupes à s'organiser en coopérative et collaborer avec les autres organismes de coopération; — Promouvoir les vertus économiques et sociales liées au coopératisme.		Personnel du Service d'Education permanent : 5 Collaboration avec : Secrétariat de la Province Direction du Grand Nord Ministère fédéral des Pêcheries Division des Affaires Indiennes Institut Coopératif Desjardins	
CONDITIONS D'ADMISSION : — Reconnaître les principes de la coopération et accepter les règlements du Conseil; — Être accepté par le Conseil d'administration et verser une contribution annuelle; — Être délégué d'une institution membre (un pour chaque institution) ou être membre représentant (membres des conseils d'administration des institutions membres).		AFFILIATIONS : Conseil Canadien de la Coopération Placements Immobiliers Coopératifs Institut Coopératif Desjardins I.C.E.A.	
		Montréal, déc. 1966 	

<p>SERVICE D'ÉDUCATION :</p> <p>commissions permanentes</p> <p>rencontres des responsables</p> <p>journées d'information</p> <p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>rencontres</p> <p>journées d'étude</p> <p>Semaine de la Coopération</p>	<p>Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, le C.C.Q. a recours à des :</p> <ul style="list-style-type: none"> — commissions d'étude permanentes : Etude et action coopératives, Commission du Grand-Nord, Commission des Indiens, Commission des Pêcheries; — rencontres des responsables de l'éducation au sein des divers secteurs coopératifs; — journées d'information coopérative à caractère régional. <p>Le C.C.Q. met sur pied, pour ses membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des rencontres annuelles de dirigeants du mouvement coopératif; — des journées d'étude régionales à l'intention des représentants des institutions coopératives. <p>La "Semaine de la Coopération" sensibilise le public aux valeurs économiques et sociales de la coopération.</p>
<p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<ul style="list-style-type: none"> — Bibliothèque — Centre de documentation — Centre d'information — Service de promotion et d'éducation (ouvert au public) — Service d'aide à l'organisation (ouvert au public) — Service de conseillers financiers <ul style="list-style-type: none"> — "Ensemble", journal bi-mensuel tiré à 11,000 exemplaires — "A Pleines Voiles", revue mensuelle tirée à 2,000 exemplaires — Bulletin de nouvelles à périodicité irrégulière — Etudes, manuels, notes de cours — Rapport annuel de l'Assemblée générale — Mémoires à des commissions ou services gouvernementaux — Rapports d'études spéciales

() () () () ()

<p align="center">Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique C.Q.-S.C.F.P. (SIGLE) 140 ouest, boul. Crémazie, bureau 710 — Montréal, Québec 382-2101 (TÉLÉPHONE) 15 juin 1963 (DATE DE FONDATION)</p>			<p align="center">INDICE DE CLASSIFICATION 35.088.88 (714)</p>	
<p align="center">TYPE D'ASSOCIATION Syndicat</p>	<p align="center">SECTEUR D'ACTIVITÉ Relations ouvrières</p>	<p align="center">JURIDICTION TERRITORIALE Le Québec</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>Le Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique est formé des 15,000 membres du Québec, répartis à l'intérieur de soixante (60) sections syndicales détenant une charte du Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP). Le Congrès annuel, corps dirigeant du Conseil, est formé des délégués des sections locales du SCFP, soit un délégué pour chaque cent membres jusqu'à concurrence de 500 et un délégué pour chaque groupe additionnel de 500 membres. Par ailleurs, les sections locales sont groupées par secteur : municipal, hydro-électrique, hospitalier, radio-télévision et autres. Le Congrès élit les président, premier et second vice-présidents et secrétaire du Comité exécutif.</p> <p>Le Comité exécutif, composé de 5 membres, dirige les affaires du Conseil du Québec du SCFP et lui fait rapport de son administration.</p>	<p>Sources de financement Cotisations : 100%</p> <p>Personnel du Service d'Education permanent : 1 bénévole : 15</p> <p>Collaboration avec : Services éducatifs des centrales syndicales Collège Canadien des Travailleurs Ecole des Syndiqués de la Fonction Publique Centre d'Etudes socialistes O.N.F. et autres</p>	<p>CONDITIONS D'ADMISSION : Une section locale qui veut devenir membre doit payer une cotisation mensuelle per capita dont le montant est fixé par le Congrès annuel.</p> <p>AFFILIATIONS : F.T.Q. — C.T.C. — Syndicat Canadien de la Fonction Publique Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>BUT :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etendre les bénéfices d'assistance mutuelle et servir de lien de coordination entre les sections syndicales locales de la Fonction Publique; — Aider à syndiquer les non-syndiqués; — Aider aux négociations et à l'administration des conventions collectives de travail; — Promouvoir un programme d'éducation syndicale. 		<p align="right">Montréal, déc. 1966</p> <p align="right"></p>		

<p>SERVICE D'ÉDUCATION :</p> <p>jours d'étude</p> <p>cours</p> <p>colloques</p> <p>École métropolitaine de formation syndicale</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Par son Service d'Éducation, le Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique pourvoit à l'éducation syndicale de ses membres au moyen de journées d'étude, de cours, de périodes éducatives au cours d'assemblées mensuelles. Le Conseil participe en plus aux activités éducatives du C.T.C. et de la F.T.Q.</p> <p>Ces journées d'étude, couvrant parfois des fins de semaine complètes, parfois des soirées seulement, sont généralement destinées aux membres d'une ou de plusieurs sections syndicales locales dans une région donnée.</p> <p>Les programmes s'adaptent selon le lieu, le temps disponible et les besoins. Ils comprennent des cours d'ordre pratique, théorique et culturel portant sur une variété de sujets, tels que négociations et administration de la convention collective, règlement des griefs individuels, procédure des assemblées délibérantes, notions d'économie politique, histoire du mouvement ouvrier, la place et le rôle du syndicat dans la société, ... etc.</p> <p>Diverses méthodes sont employées : enseignement didactique avec interruptions pour questions, périodes de discussion en petits groupes, discussions générales, tribunes libres, symposiums, forums, tableau noir, pancartes illustrées, films, sociodrames, ... etc.</p> <p>Deux fois par année, le Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique organise un colloque qui groupe les responsables des comités locaux d'éducation en vue de préparer des programmes d'éducation et de reviser le travail réalisé.</p> <p>Cette école offre des cours hebdomadaires de formation syndicale. En vue d'accueillir les travailleurs affectés à des quarts en rotation, les cours sont donnés le soir et le matin. Une centaine d'élèves peuvent s'inscrire à ces cours.</p> <p>— "La Voix des Manuels", tirée à 5,000 exemplaires — "Le Réseau", tiré à 8,500 exemplaires — Résumés de cours — Guides, manuels et autres plaquettes</p>
--	---

INDICE DE CLASSIFICATION 35.088.88 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Syndicat	Relations ouvrières	Le Québec
<p>Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique C.Q.-S.C.F.P. (SIGLE) 140 ouest, boul. Crémazie, bureau 710 -- Montréal, Québec 382-2101 (TÉLÉPHONE) 15 juin 1963 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : Le Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique est formé des 15,000 membres du Québec, répartis à l'intérieur de soixante (60) sections syndicales détenant une charte du Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP). Le Congrès annuel, corps dirigeant du Conseil, est formé des délégués des sections locales du SCFP, soit un délégué pour chaque cent membres jusqu'à concurrence de 500 et un délégué pour chaque groupe additionnel de 500 membres. Par ailleurs, les sections locales sont groupées par secteur : municipal, hydro-électrique, hospitalier, radio-télévision et autres. Le Congrès élit les président, premier et second vice-présidents et secrétaire du Comité exécutif.</p> <p>BUT : Le Comité exécutif, composé de 5 membres, dirige les affaires du Conseil du Québec du SCFP et lui fait rapport de son administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etendre les bénéfices d'assistance mutuelle et servir de lien de coordination entre les sections syndicales locales de la Fonction Publique; — Aider à syndiquer les non-syndiqués; — Aider aux négociations et à l'administration des conventions collectives de travail; — Promouvoir un programme d'éducation syndicale. <p>CONDITIONS D'ADMISSION : Une section locale qui veut devenir membre doit payer une cotisation mensuelle per capita dont le montant est fixé par le Congrès annuel.</p> <p>AFFILIATIONS : F.T.Q. — C.T.C. — Syndicat Canadien de la Fonction Publique Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement Cotisations : 100%</p> <p>Personnel du Service d'Education permanent : 1 bénévole : 15</p> <p>Collaboration avec : Services éducatifs des centrales syndicales Collège Canadien des Travailleurs Ecole des Syndiqués de la Fonction Publique Centre d'Etudes socialistes O.N.F. et autres</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**SERVICE
D'ÉDUCATION :**

jours d'étude

cours

colloques

**Ecole métropolitaine
de formation syndicale**

PUBLICATIONS :

Par son Service d'Éducation, le Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique pourvoit à l'éducation syndicale de ses membres au moyen de journées d'étude, de cours, de périodes éducatives au cours d'assemblées mensuelles. Le Conseil participe en plus aux activités éducatives du C.T.C. et de la F.T.Q.

Ces journées d'étude, couvrant parfois des fins de semaine complètes, parfois des soirées seulement, sont généralement destinées aux membres d'une ou de plusieurs sections syndicales locales dans une région donnée.


Les programmes s'adaptent selon le lieu, le temps disponible et les besoins. Ils comprennent des cours d'ordre pratique, théorique et culturel portant sur une variété de sujets, tels que négociations et administration de la convention collective, règlement des griefs individuels, procédure des assemblées délibérantes, notions d'économie politique, histoire du mouvement ouvrier, la place et le rôle du syndicat dans la société, ... etc.

Diverses méthodes sont employées : enseignement didactique avec interruptions pour questions, périodes de discussion en petits groupes, discussions générales, tribunes libres, symposiums, forums, tableau noir, pancartes illustrées, films, sociodrames, ... etc.


Deux fois par année, le Conseil du Québec du Syndicat Canadien de la Fonction Publique organise un colloque qui groupe les responsables des comités locaux d'éducation en vue de préparer des programmes d'éducation et de reviser le travail réalisé.

Cette école offre des cours hebdomadaires de formation syndicale. En vue d'accueillir les travailleurs affectés à des quarts en rotation, les cours sont donnés le soir et le matin. Une centaine d'élèves peuvent s'inscrire à ces cours.

- "La Voix des Manuels", tirée à 5,000 exemplaires
- "Le Réseau", tiré à 8,500 exemplaires
- Résumés de cours
- Guides, manuels et autres plaquettes

INDICE DE CLASSIFICATION 331.88 (71427)		JURIDICTION TERRITORIALE
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	RAYON DE 10 MILLES AUTOUR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
Conseil du Travail de Montréal C.T.M. (SIGLE) 3333 551, boul. Métropolitain, ch. 700 -- Montréal 38, Québec 721-1641 (TÉLÉPHONE) 1889 (DATE DE FONDATION)	Relations ouvrières	Rayon de 10 milles autour de l'Île de Montréal
STRUCTURES : <p>Le CTM fédère 195 unions locales dans la région de Montréal. Les assemblées régulières, autorité suprême du Conseil, sont formées par les délégués des organismes affiliés : deux délégués pour les premiers cent membres, un délégué pour chaque cent membres additionnel jusqu'à concurrence de mille membres, et par la suite un délégué pour chaque 250 membres. Les délégués élisent les Officiers du Conseil et les membres du Comité exécutif.</p> <p>Le Comité exécutif dirige les affaires du CTM entre les assemblées régulières, exécute les résolutions adoptées aux assemblées du Conseil et surveille l'application des clauses de la constitution. Le secrétaire exécutif voit au bon fonctionnement des comités permanents.</p>		
BUTS : Contribuer à l'avancement du bien-être social et économique des travailleurs de la région de Montréal.		
CONDITIONS D'ADMISSION : — Être une union locale de la région de Montréal, affiliée au Congrès du Travail du Canada; — Payer une taxe per capita de \$0.03 par mois.		
AFFILIATIONS : Congrès du Travail du Canada — Fédération des Travailleurs du Québec — United Nations Association in Canada (Montreal Branch) — Ligue des Droits de l'Homme — Comité pour la Défense des Droits de l'Homme — Montreal Committee for the Central of Radiation Hazards — Montreal Co-ordinating Council for New Immigrants — Conseil de la Citoyenneté de Montréal — La Ligue du Progrès Civique — Institut Canadien d'Education des Adultes		
Sources de financement Cotisations : 100% Personnel du Service d'Education permanent : 1 bénévole : 5 Collaboration avec : Ministère de l'Education Ligue des Droits de l'Homme Comité pour la Défense des Droits de l'Homme United Nations Association of Canada C.E.C.M. I.C.E.A.		
Montréal, déc. 1966 		

<p>SERVICE D'ÉDUCATION :</p> <p>comités</p> <p>assemblées consultatives</p> <p>journées d'étude</p> <p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>cours</p> <p>conférences</p> <p>expositions</p> <p>bourses d'études</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, le CTM a recours à :</p> <p>a) des comités permanents, tels que : éducation et action politique, bien-être et services sociaux, étiquette syndicale, accident de travail et prévention;</p> <p>b) des réunions occasionnelles de permanents syndicaux;</p> <p>c) des journées d'étude orientées vers des problèmes syndicaux et sociaux.</p> <p>Le CTM offre à ses membres affiliés des cours sur des questions syndicales, telles que : histoire du syndicalisme, négociation collective, règlement de grief, administration d'une union locale, ... etc.</p> <p>Des conférences sont mises sur pied traitant de sujets divers (v.g. discrimination raciale, assurance-santé, planification économique, ... etc.).</p> <p>Expositions de produits de fabrication syndicale.</p> <p>Le CTM accorde des bourses d'études à ses membres, afin qu'ils puissent s'inscrire au Collège Canadien des Travailleurs.</p> <p>--- Mémoires à des commissions gouvernementales</p>
---	---

INDICE DE CLASSIFICATION 371.12 : 331.88 (714)		JURIDICTION TERRITORIALE
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	
Confédération syndicale	Vie professionnelle des instituteurs	Le Québec
Corporation des Instituteurs et Instituteurices Catholiques du Québec 2136, ch. Sainte-Foy, suite 300 — Québec 10, Québec 1946 (DATE DE FONDATION)		Sources de financement Cotisations : 100%
STRUCTURES : La Corporation regroupe, outre les enseignants à l'emploi des commissions scolaires, 19 fédérations diocésaines d'enseignants, la Fédération des Normaliens du Québec, l'Association des Principaux d'École, l'Association des Directeurs généraux des Etudes et l'Association des Enseignants retraités. Chaque membre délègue deux personnes pour former le Conseil général, organe législatif de la Corporation. Le Congrès, autorité suprême de la C.I.C., se compose du Conseil général, des délégués des associations au prorata des membres et du Conseil d'administration. Il élit le Conseil d'administration qui se choisit ensuite un Comité exécutif. Le secrétaire exécutif dirige le secrétariat de la Corporation et coordonne les activités.		Personnel de cadres permanent : 22 (siège social) 7 (dans les régions)
SUTS : — Contribuer au progrès de l'éducation; — Favoriser, protéger et défendre les intérêts professionnels, économiques, moraux et sociaux de ses membres; — Maintenir l'honneur et la dignité de la profession; — Eveiller et développer l'intérêt du public vis-à-vis l'éducation; — Coopérer avec les organismes ayant des buts similaires.		Collaboration avec : Nil
CONDITIONS D'ADMISSION : Tout instituteur employé par une corporation scolaire catholique, dans une école où la langue principale d'enseignement est le français, est ou devient automatiquement membre de la C.I.C. Peut aussi devenir membre, en faisant une demande à la Corporation, et être accepté par le Conseil d'administration : tout instituteur reconnu et tout syndicat, association ou fédération d'enseignants.		
AFFILIATIONS : Association Canadienne des Educateurs de Langue Française — Union Mondiale des Enseignants Catholiques — Bureau International Catholique de l'Enfance — A.E.Q. — I.C.E.A.		Montréal, déc. 1966 

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

Le service technique de la C.I.C., ainsi que le service d'information, organisent périodiquement pour les syndiqués des journées d'étude. En collaboration avec les syndicats locaux, ils dispensent également des cours de base sur le syndicalisme.

Le service académique organise périodiquement, pour les enseignants, des journées d'étude sur la pédagogie de l'enseignement.

**SERVICES
PERMANENTS :**

service académique

Le service académique compte actuellement un personnel de 4 permanents : le directeur du service et les présidents de ses trois commissions : formation professionnelle — enseignement secondaire — enseignement élémentaire. Ce service a pour but de travailler à l'étude des principaux problèmes d'ordre pédagogique ou professionnel afin de rechercher des éléments positifs de solution.

service technique


Le service technique compte actuellement 5 permanents : le directeur du service, 4 conseillers techniques dont un est économiste.

Ce service consiste surtout à aider les associations locales dans les négociations de contrat collectif. Il voit encore à la fondation de nouvelles associations et à l'éducation syndicale des membres.

PUBLICATIONS :

- "L'Enseignement", journal bi-mensuel
- "Etudes Professionnelles", tirées à 24,000 exemplaires
- Rapports des congrès annuels (1962 et 1965)

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

<p>École des Hautes Études Commerciales — Cours du soir</p> <p>535, avenue Viger — Montréal 24, Québec</p> <p>1919 (DATE DE FONDATION)</p>		<p>INDICE DE CLASSIFICATION 378.31 : 65.012 (71428)</p>		
<p>H.E.C. (SIGLE)</p> <p>844-2821 (TÉLÉPHONE)</p>		<p>TYPE D'INSTITUTION</p> <p>Extension d'enseignement d'université</p>	<p>SECTEUR D'ACTIVITÉ</p> <p>Enseignement aux adultes</p>	<p>JURIDICTION TERRITORIALE</p> <p>Nil</p>
<p>STRUCTURES :</p> <p>Un directeur, assisté par un Comité pédagogique de trois coordonnateurs ou plus (jusqu'à concurrence de sept), voit à l'enseignement dispensé par les Cours du soir, division distincte de l'École des Hautes Études Commerciales. Le directeur est sous l'autorité immédiate du directeur général de l'École.</p> <p>Un processus de consultation est actuellement en voie de développement : des hommes d'affaires, spécialistes pour une discipline donnée, forment avec l'un des coordonnateurs un Comité consultatif permanent (v.g. municipalités, . . . etc.). Un tel comité consultatif est prévu pour chaque discipline.</p> <p>L'École des Hautes Études Commerciales est affiliée à l'Université de Montréal.</p>		<p>Sources de financement</p> <p>Personnel</p> <p>permanent : administr. : 2 enseign. : 3 semi-permanent : 100</p> <p>Collaboration avec :</p> <p>1 représentant au comité de l'enseignement de chaque association professionnelle à laquelle la Division est affiliée.</p>		
<p>BUTS :</p> <p>Offrir aux adultes — admis comme étudiants libres, étudiants réguliers ou candidats aux examens d'associations professionnelles — des cours de technique de l'administration, tenant à la fois de l'"Institut" et du "Centre universitaire de sciences appliquées", selon les normes du rapport Parent.</p>		<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <p>— Étudiant libre : avoir une préparation antérieure suffisante pour suivre tel cours donné. Un diplôme attestant cette préparation n'est toutefois pas exigé;</p> <p>— Étudiant régulier : être détenteur d'un diplôme de 11e année scientifique (option mathématiques ou lettres) ou de l'équivalent;</p> <p>— Candidat aux examens d'associations professionnelles : être admis comme membre-étudiant par l'association concernée.</p>		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Data Processing Management Association — Institut des Comptables agréés du Québec — Société des comptables en administration industrielle de Québec — Association des comptables généraux licenciés — Association des banquiers canadiens — Corporation des courtiers en immeuble de la prov. de Québec — Association canadienne pour l'organisation industrielle — Institut des secrétaires agréés</p>		<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

cours

La division des cours du soir des H.E.C. offre aux adultes des cours les initiant ou les perfectionnant dans les techniques de l'administration, soit :

- administration générale : Administration — Direction du personnel — Relations humaines — Organisation de l'entreprise — Organisation industrielle — Relations industrielles — Matières juridiques — Comptabilité de gestion;
- contrôle : Comptabilité — Prix de revient — Technique comptable — Vérification — Contrôle interne — Impôts;
- finance : Financement des entreprises — Mathématiques financières — Pratique bancaire;
- information : Statistique — Systèmes et méthodes — Mécanographie et programmation — Traitement des données — Rédaction de rapports;
- économie politique : Cours général — Mécanismes — Monnaie et banque — Institutions économiques canadiennes;
- domaines spécialisés : Evaluation d'immeubles — Législation municipale — Comptabilité et financement des institutions — Merchandising.

Note : Par agencements divers de ces cours on peut obtenir un diplôme de l'École ou se préparer aux examens d'admission dans les associations professionnelles suivantes : C.A. — R.I.A. — C.G.A. — A.B.C. — C.I.M.A. — C.I.R. — I.C.M.F.A.

**SERVICES
PERMANENTS :**

- Bibliothèque à la disposition des professeurs, des élèves, du public
- Service d'information professionnelle

PUBLICATIONS :

Notes de cours

INDICE DE CLASSIFICATION 374.33 : 65.012 (71428)		
TYPE D'INSTITUTION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Service d'extension d'université	Enseignement aux adultes	Nil
<p>École des Hautes Études Commerciales — Division des Cours de perfectionnement 535, avenue Viger — Montréal 24, Québec</p> <p>H.E.C. (SIGLE) 844-2821 (TÉLÉPHONE)</p> <p>1958 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : Le Centre de perfectionnement en administration relève du service de l'enseignement des sciences administratives des H.E.C. Un directeur, secondé par un adjoint administratif, coordonne les différentes activités.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Dispenser des cours de perfectionnement en administration s'adressant aux cadres supérieurs et moyens de l'entreprise; — Offrir des cours en administration aux diplômés universitaires, avec ou sans expérience en administration. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Détenir un poste de responsabilité dans l'entreprise (cadres de l'entreprise); — Être détenteur d'un baccalauréat spécialisé ou plus (diplômés universitaires). 		
<p>AFFILIATION : Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement Frais de scolarité : 100%</p>		
<p>Personnel semi-permanent : administr. : 2 enseign : 15 et +</p>		
<p>Collaboration avec : Université Laval Université de Sherbrooke A.P.I.</p>		
<p>Montréal, déc. 1966 <i>J.F.G.</i></p>		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

cours

Cours s'adressant aux cadres supérieurs et moyens de l'entreprise :

- Administration de l'entreprise : sessions hebdomadaires clôturées d'une session intensive d'une semaine, ce cours apporte une formation plus poussée aux dirigeants d'entreprise et aux titulaires d'un poste important. Sujets étudiés : finance, marketing, contrôle, relations humaines, production et politiques générales d'administration;
- Marketing-Publicité : exposé de principes et discussions de problèmes variés de marketing et de publicité s'adressant à ceux qui s'intéressent déjà à cette fonction;
- Perfectionnement en administration : sessions de deux semaines consistant en discussions, sous la direction d'un professeur, de situations concrètes empruntées à la vie quotidienne des affaires. Ces cours s'adressent aux chefs d'entreprise et aux membres du personnel de direction. Sujets étudiés : marketing, finance, contrôle, relations humaines et politiques générales d'administration.
- Administration de la vente : séries de rencontres hebdomadaires destinées principalement à ceux qui sont déjà engagés dans le domaine de l'administration de la vente.

Le Centre de perfectionnement organise aussi chaque année des sessions d'étude de quelques jours sur des sujets très spécialisés. Ces sujets varient d'une année à l'autre.

Cours destinés aux diplômés universitaires de toutes facultés, avec ou sans expérience en administration :

- Sciences administratives : donné suivant la formule des crédits, le cours peut être complété en deux ou trois ans. Sujets étudiés : Outils de gestion, organisation et relations humaines, économique, finance, marketing, relations patronales-ouvrières et politiques générales d'administration.

Les politiques générales de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales sont appliquées au Centre de Perfectionnement en Administration, l'enseignement étant assumé en presque totalité par les professeurs de carrière des H.E.C.

Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, le Centre a recours à un comité de direction des cours formé d'universitaires et d'hommes d'affaires.


- Bibliothèque ouverte aux professeurs, élèves et public.

Nil

comité permanent


**SERVICES
PERMANENTS :**

PUBLICATIONS :

INDICE DE CLASSIFICATION 374.33 : 65.012 (71428)		
TYPE D'INSTITUTION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Service d'extension d'université	Enseignement aux adultes	Nil
<p>École des Hautes Études Commerciales — Division des cours du baccalauréat 535, avenue Viger — Montréal 24, Québec</p> <p>H.E.C. (SIGLE) 844-2821 (TÉLÉPHONE)</p> <p>19 septembre 1966 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : La Division du baccalauréat en sciences commerciales est sous la responsabilité d'un directeur qui, relevant du directeur des H.E.C., est aidé dans ses fonctions par un comité pédagogique. Ce comité s'intéresse à tous les aspects de l'enseignement et relève, pour sa part, du Conseil des H.E.C. L'École des H.E.C. est affiliée à l'Université de Montréal.</p>		
<p>BUT : Dispenser les cours du baccalauréat en sciences commerciales aux jeunes le jour et aux adultes le soir.</p>		
<p>CONDITION D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Avoir réussi le cours secondaire scientifique (option mathématiques ou lettres); — Se soumettre à un examen d'admission; — Peuvent cependant être admis en 2e année spéciale les adultes qui, ayant réussi le cours secondaire scientifique ou l'équivalent, ont acquis, dans le monde du travail, une expérience jugée valable par le comité d'admission; cette expérience doit être d'au moins quatre années. Ces derniers sont généralement exemptés de l'examen d'admission. 		
<p>AFFILIATIONS : Institut Canadien d'Éducation des Adultes</p>		
<p>Sources de financement Frais de scolarité : 100%</p> <p>Personnel permanent : administr. : 1 semi-permanent : 1 administr. : 1 enseign. : 19</p> <p>Collaboration avec : Nil</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>baccalauréat en sciences commerciales</p>	<p>Le baccalauréat en sciences commerciales contient des :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Cours de formation générale : géographie, histoire, initiation au travail intellectuel, langue anglaise, langue et littérature françaises, mathématiques, philosophie, psychologie; — Cours de formation professionnelle : administration, comptabilité, commercialisation, finance, économie politique et histoire économique, mathématiques appliquées, production, relations industrielles. <p>Les cours sont généralement donnés sous la forme magistrale traditionnelle. Les étudiants sont toutefois appelés à contribuer personnellement par des travaux d'envergure qui impliquent certaines recherches et une réflexion personnelle.</p> <p>Il est à souligner que les adultes, aux cours du soir, sont soumis aux mêmes programmes et exigences que les élèves du jour. Ils reçoivent donc, à la fin de leurs études, le même diplôme que leurs confrères du jour sans aucune référence à l'horaire suivi.</p> <p>L'Ecole des H.E.C. facilite le perfectionnement de son corps enseignant par des bourses et des voyages d'études.</p> <p>perfectionnement</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Bibliothèque — Centre de documentation — Centre d'information <p>PUBLICATIONS :</p> <p>Manuels et notes de cours</p>
--	---



INDICE DE CLASSIFICATION 373.5 (71428)		
TYPE D'INSTITUTION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Ecole secondaire privée	Enseignement académique	Nil
<p>École Scientifique Lafond</p> <p>820, rue Cherrier — Montréal, Québec</p> <p>525-1436 (TÉLÉPHONE)</p> <p>Août 1947 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : L'École Scientifique Lafond est une institution secondaire privée. Le directeur général, en l'occurrence le fondateur et propriétaire de l'école, en dirige et coordonne les activités.</p> <p>Le Directeur général réunit occasionnellement ses professeurs sur des questions de régie interne.</p>		
<p>BUT : Ecole privée pour adultes suivant le programme du ministère de l'Éducation et présentant tous ses élèves aux examens du Ministère.</p>		
<p>CONDITION D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Être porteur d'un bulletin officiel de la dernière année complétée; — Se soumettre aux tests psychologiques pour établir la preuve qu'ils ont les aptitudes pour faire les études désirées. 		
<p>AFFILIATIONS : L'Association des écoles et des collèges indépendants</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Frais de scolarité : 100%</p>		
<p>Personnel</p> <p>permanent : administr. : 1 semi-permanent : 2 administr. : 2 enseign. : 28</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Nil</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

L'Ecole Scientifique Lafond dispense aux adultes les cours suivants :

Scientifique :

- 11e année sciences-mathématiques
- 11e année sciences-lettres
- 10e année sciences-lettres

récupération scolaire

Général :

10e-11e années générales-mathématiques
8e-9e années générales expérimentales (le programme est préparé par l'école et soumis au ministère de l'Éducation. Les examens sont préparés par un comité de professeurs sous l'égide du Ministère. Trois autres écoles tentent actuellement cette même expérience).

Les élèves sont systématiquement présentés aux examens du ministère de l'Éducation.

activités para-scolaires

- Ciné-club
- Hockey
- Natation
- Soirées sociales (3 par année)

**SERVICES
PERMANENTS :**

- Orientation professionnelle
- Centre de documentation ouvert aux professeurs
- Centre d'information ouvert aux professeurs et aux élèves

PUBLICATIONS :

Manuels et notes de cours

Fédération de Québec des Unions Régionales de Caisses Populaires Desjardins

59, avenue Bégin — Lévis, Québec

837-5851
(TÉLÉPHONE)

25 février 1932
(DATE DE FONDATION)

INDICE DE CLASSIFICATION
334.2 (714)

TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Coopérative d'épargne et de crédit	L'économie et l'action sociale	Le Québec

STRUCTURES :

La Fédération regroupe dix Unions régionales représentant 1,300 Caisses Populaires (1,700,000 sociétaires).

Chaque Union régionale, dirigée elle-même par un Conseil d'administration formé des délégués des Caisses locales, délègue deux représentants au Conseil d'administration de la Fédération (exception faite pour Montréal et Québec qui en délèguent trois chacun). Une assemblée générale est tenue tous les deux ans. À l'occasion, des délégués des caisses locales se joignent aux délégués des unions régionales, mais sans droit de vote.

Le Conseil d'administration de la Fédération élit, parmi ses membres, le Comité exécutif de la Fédération.

La Fédération est régie par la Loi des Caisses d'Épargne et de Crédit de Québec.

BUTS :

- Coordonner l'orientation et la réalisation des plans d'action des différentes Unions régionales;
- Être directement responsable de l'inspection des caisses locales et des autorisations de placement.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être une Union régionale des Caisses Populaires Desjardins telle que définie par la loi des Coopératives d'Épargne et de Crédit;
- Payer une cotisation annuelle telle que déterminée par les règlements.

AFFILIATIONS :

Conseil Supérieur de la Coopération
Association Internationale d'Épargne et de Crédit
Institut Canadien d'Éducation des Adultes

Sources de financement
Cotisations : 90%
Services payés par le gouvernement : 10%

Personnel du Service d'Éducation

permanent : 75
bénévoles : plusieurs à l'occasion

Collaboration avec :

Organismes économiques, sociaux, éducatifs

Montréal, déc. 1966



**SERVICE
D'ÉDUCATION :**

La Fédération est directement responsable de la formation des gérants de Caisses Populaires et employés supérieurs, des inspecteurs et conseillers en économie familiale. Elle planifie le programme d'ensemble d'éducation et de formation destiné aux administrateurs des unions régionales et des caisses, au personnel et aux sociétaires. La réalisation de ce plan d'action est confiée au comité provincial d'éducation formé par les unions régionales et un ou quelques membres de l'I.C.D.

Ce comité assure la coordination de l'action des unions régionales.

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

- Un congrès d'éducation, tenu tous les deux ans, évalue le travail des Caisses Populaires et oriente leur action;
- Stages de formation pour le personnel et les administrateurs;
- Cours sur l'économie familiale, les effets de la publicité massive, . . . etc. (ouverts au public).

**SERVICES
PERMANENTS :**

- Bibliothèque et archives;

PUBLICATIONS :

- "Revue Desjardins", tirée à 17,000 exemplaires et destinée aux administrateurs;
- "Ma Caisse", tirée à 425,000 exemplaires, elle s'adresse à tous les sociétaires et consommateurs;
- "La ligne de communication", publiée 4 fois l'an et tirée à 17,000 exemplaires, elle est un instrument de communication entre les administrateurs;
- Brochures diverses, traitant de loisirs, automobile, économie familiale, . . . etc., elles sont tirées à 200,000 exemplaires.

Fédération des Commissions Professionnelles d'Apprentissage de la Province de Québec

78, rue Peel, C.P. 784 — Sherbrooke, Québec

567-8073
(TÉLÉPHONE)

1947
(DATE DE FONDATION)

INDICE DE CLASSIFICATION
331.861 : 061.3 (714)

TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Fédération de Commissions d'Apprentissage	Apprentissage des métiers de la construction	Le Québec

STRUCTURES :

La Fédération regroupe 18 Commissions d'Apprentissage réparties dans la province de Québec. Le Congrès est formé des représentants des Centres d'Apprentissage et des Comités Paritaires de la Province, soit 2 représentants patronaux et 2 représentants ouvriers pour chaque centre, un représentant ouvrier et un représentant patronal pour chaque comité paritaire. Le Congrès discute et décide des moyens d'améliorer l'enseignement au niveau des Centres d'Apprentissage.

Le Bureau de Direction, composé d'un représentant patronal et d'un représentant ouvrier pour chaque commission membre, dirige les affaires de la Fédération entre les congrès et peut déléguer ses pouvoirs à l'Exécutif.

Le Comité exécutif se compose du président de la Fédération, élu par le Bureau de Direction, et de six membres du Bureau de Direction, nommés par le Président, tenant compte de la parité, c'est-à-dire 3 représentants patronaux et 3 représentants ouvriers. Le Comité exécutif dirige et administre les affaires de la Fédération entre la tenue des assemblées du Bureau de Direction.

Sources de financement

Cotisations : 60%
Gouv. provincial : 40%

Personnel de cadres
permanent : 2

Collaboration avec :
Ministère du Travail
Service de l'Aide à l'Apprentissage

BUT :

Etablir dans la Province une méthode d'enseignement uniforme des métiers de la construction, de l'automobile, de la chaussure, ... etc.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Chaque organisme membre apporte une contribution financière, selon son importance.

AFFILIATION :


Institut Canadien d'Education des Adultes

Montréal, déc. 1966




<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>comités</p> <p>assemblées consultatives</p> <p>journées d'étude</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATION :</p>	<p>Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, la Fédération a recours à des :</p> <p>a) comités d'étude permanents</p> <ul style="list-style-type: none"> — comité pédagogique — comité des bibliothèques — comité audio-visuel — comité des normes — comité de formation du personnel <p>b) Assemblées consultatives occasionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> — pédagogique — autres... <p>c) des journées d'étude orientées vers un ou des problèmes particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> — congrès — journées pédagogiques <p>Il est à noter que les méthodes d'enseignement audio-visuelles prennent de plus en plus d'ampleur à l'intérieur des Centres d'Apprentissage qui dispensent des cours de jour et de soir à tous les élèves désireux d'apprendre un métier, soit de la construction ou autre. La Fédération est particulièrement attentive au perfectionnement de ces méthodes audio-visuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Centre d'information — Bibliothèque (audio-visuelle) — Films et diapositives sur l'enseignement audio-visuel <p>— "L'Apprentissage", revue mensuelle tirée à 150 exemplaires</p>
--	--



INDICE DE CLASSIFICATION 371.2 : 061.8 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Fédération	Administration scolaire	Le Québec
<p>Fédération des Commissions Scolaires Catholiques F. C. S. C. Q. (SIGLE)</p> <p>285, Chemin Sainte-Foy — Québec, Québec</p> <p>27 novembre 1947 (DATE DE FONDATION)</p> <p>529-0671 (TÉLÉPHONE)</p>		
<p>STRUCTURES : La Fédération regroupe dix-huit associations de zones de commissions scolaires, représentant 1,100 commissions scolaires catholiques du Québec. Six délégués de chacune d'elles constituent l'Assemblée générale.</p> <p>Le Conseil d'administration, composé de deux délégués de chacune des zones, élit les sept membres qui constituent l'Exécutif et désigne un secrétaire général. Ce dernier coordonne et effectue les travaux de la Fédération.</p> <p>Chaque association de zone tend de plus en plus à établir un secrétariat qui fera le lien avec le secrétariat de la Fédération. Le secrétariat coordonne le travail des divers services.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Grouper les associations des commissions scolaires dans un organisme provincial qui coordonne l'ensemble des travaux des diverses associations; — Répondre aux besoins des commissions scolaires par des services adéquats (v.g. les négociations). 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Toute commission scolaire membre d'une association de commissions scolaires est automatiquement admise dans la Fédération; — Les commissions scolaires doivent payer une cotisation de \$0.40 par élève. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Association d'Education du Québec Association Canadienne des Educateurs de Langue française Confédération des Loisirs du Québec Chambre de Commerce du district de Montréal Association des Commissions des Ecoles Catholiques de langue française du Canada Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations : 75% Activités extérieures : 25%</p>		
<p>Personnel de cadres</p> <p>permanent : 13 semi-permanent : 40 bénévole : 220</p>		
<p>Collaboration avec</p> <p>F.P.P.E. Corporation des Inst. et Inst. Cath. du Québec Fédération des Collèges Classiques Association des Directeurs généraux des Ecoles</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>comités d'étude</p> <p>assemblées consultatives</p> <p>journées d'étude</p> <p>sessions</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, la Fédération a recours à :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des comités d'étude permanents, tels que : étude pédagogique, relations du travail, législation et règlements, . . . etc.; — des assemblées consultatives, telles que : colloque des Régionales, . . . etc.; — des journées d'étude, "Administration et pédagogie", qui réunissent les commissaires d'écoles. <p>Les zones de commissions scolaires, en collaboration avec la Fédération, mettent sur pied des sessions sur des sujets particuliers, tels que : formation des bibliothécaires, pastorale, . . . etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Service juridique — Relations du travail — Relations publiques — Publicité — Bibliothèque — Service pédagogique — Equipement — Financement <p>— "Revue Scolaire", tirée à 10,000 exemplaires, est le porte-parole officiel de la Fédération des Commissions Scolaires et sert d'instrument de travail pour les commissions scolaires;</p> <p>— Mémoires au gouvernement sur toutes questions traitant de l'administration des commissions scolaires, de l'éducation et des négociations de conventions collectives.</p>
--	---



INDICE DE CLASSIFICATION 371.12 : 331.88 (71427)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Association syndicale professionnelle	Instituteurs catholiques laïcs et religieux	Diocèse de Montréal
<p>Fédération des Instituteurs Catholiques du Diocèse de Montréal F.I.C.D.M. (SIGLE) Place St-Michel, 3637 est, boul. Métropolitain, suite 1305 — Montréal 38, Québec 376-2110 (TÉLÉPHONE) 1952 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : Le Conseil diocésain, autorité suprême de la Fédération, élit le Conseil exécutif. Il en oriente les activités, adopte et vérifie l'exécution de toute décision importante relative à la Fédération. Il est composé des délégués des 22 associations ou syndicats membres, regroupant 1,200 instituteurs. Le Conseil exécutif, élu pour un an, veille à l'application des règlements. Il peut nommer un secrétaire exécutif (qui n'est pas nécessairement membre de la Fédération) et définir ses pouvoirs, devoirs et attributions. Le secrétariat fournit à ses membres tout renseignement utile et leur procure l'assistance et la protection dans leurs relations professionnelles. La Fédération est constituée en vertu de la Loi des Syndicats Professionnels.</p>		
<p>BUTS : — Coordonner l'action sociale et professionnelle des syndicats affiliés; — Promouvoir les intérêts supérieurs de l'éducation et l'étude, la sauvegarde et le progrès des intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des instituteurs.</p>		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION : N'appartenir à aucune autre association dont les principes ne seraient pas conformes à ceux de la Fédération — Adhérer totalement aux règlements de la Fédération — Etre accepté par le Conseil diocésain — Verser le droit d'affiliation exigé par la Fédération.</p>		
<p>AFFILIATIONS : C.I.C. — A.E.Q. — A.C.E.L.F. — Chambre de Commerce de Montréal — Conférence Canadienne d'Éducation — I.C.E.A.</p>		
<p>Sources de financement Cotisations : 100%</p>		
<p>Personnel du Service d'Éducation permanent : 2</p>		
<p>Collaboration avec : C.I.C.</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**SERVICE
D'ÉDUCATION :**

**Comité d'orientation
pédagogique**

La poursuite des objectifs de la Fédération se concrétise par les activités de ses comités d'orientation pédagogique et syndicale.

Formé sur une base diocésaine, le Comité d'Orientation pédagogique est entièrement orienté vers des problèmes d'envergure régionale et provinciale. Il organise des sessions d'étude sur des questions d'ordre particulier (Ex. : rapport Parent). Il collabore étroitement avec les commissions spécialisées de la C.I.C. Pour ce faire, le Comité a mis sur pied des sous-commissions qui étudient en profondeur des aspects particuliers du système scolaire et délèguent leur président à la commission provinciale avec laquelle ils collaborent. Ces sous-commissions sont les suivantes :

- enseignement ménager — audio-visuel — mathématiques
- enseignement aux élèves sous-doués — enseignement aux élèves sur-doués
- standards professionnels — cours commerciaux — maternelles

**Comité d'orientation
syndicale**


Ce comité a reçu le mandat suivant :

— étude et recherche — formation des officiers d'association — services suppléants pour la formation des négociateurs locaux et la coordination des projets de convention collective — services de négociateurs professionnels à la disposition des associations — services juridiques, par une formule de contrat avec une étude légale.

Les membres des divers comités et sous-commissions sont choisis par le Conseil exécutif à la suite des suggestions faites par les syndicats membres.

PUBLICATIONS :

Nil

INDICE DE CLASSIFICATION 369.1 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Association patriotique	Education sociale et patriotique	Le Québec
<p>Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec S.S.J.-B. (SIGLE) 600 est, Grande-Allée — Québec 4, Québec 524-7934 (TÉLÉPHONE) 1947 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : La Fédération regroupe 17 organismes régionaux ou diocésains autonomes dans leurs territoires respectifs. Elle est dirigée et administrée par l'Assemblée générale composée des délégués officiels des sociétés membres et des membres du Conseil général. Le Conseil provincial est composé de 42 conseillers représentant les sociétés membres (élus par l'Assemblée générale), dont le président sortant de charge. Le Conseil dirige et administre la Fédération entre les sessions de l'Assemblée générale et choisit dans son sein les membres de l'Exécutif. L'Exécutif, composé de sept membres, donne suite aux décisions du Conseil, surveille la marche générale de la Fédération et les travaux du secrétariat.</p>		
<p>BUTS : — Travailler à la promotion des intérêts nationaux des Canadiens français; — Réunir les S.S.J.B. diocésaines en une fédération puissante, porte-parole de l'ensemble des Sociétés.</p>		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION : — Adhérer à la constitution et aux règlements de la Fédération; — Payer une cotisation annuelle de \$0.30 par membre.</p>		
<p>AFFILIATIONS : A.C.E.L.F. Etats généraux du Canada français Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement Cotisations : 100%</p>		
<p>Personnel de cadres permanent : 3 bénévole : 50</p>		
<p>Collaboration avec : A.C.E.L.F. Les Etats généraux du Canada français</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**
comité d'études
assemblées consultatives

**cours
journées d'étude**

**SERVICES
PERMANENTS :**

PUBLICATIONS :

Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, la Fédération a recours :

- à un comité d'orientation composé de sept membres;
- à deux ou trois assemblées consultatives, par année, auxquelles participent spécialistes, sociologues, économistes ou autres.

La Fédération offre au grand public des :

- cours de formation nationale, une fois l'an;
- des journées d'étude, occasionnellement.

Elle met en outre sur pied, pour l'éducation de ses membres, des :

- cliniques d'information régionale;
- cours de formation des dirigeants, une fois l'an;
- journées régionales, 4 fois l'an.


— Centre de documentation
— Centre d'information
— Bibliothèque

- Service d'éducation nationale sur les thèmes d'étude de chaque année
- Les Editions Alerte : service de publication des travaux de la Fédération
- La Fraternité française : service d'aide aux groupes français du Canada

— "Alerte", bulletin de nouvelles

- Etudes sur le thème de l'année, publiées en quatre tranches et tirées à 1,200 exemplaires (v.g. "Socialisation et Coopération", 1964-65, "Aménagement régional et développement économique" 1965-66)

- Rapports des assemblées, cours de formation et cliniques d'information :
 - "L'Etat du Québec", 1961
 - "Le français parlé", 1963
 - "Le devenir politique du Québec", 1964
 - "Le Québec moderne, artisan de son devenir", 1965

INDICE DE CLASSIFICATION 331.88 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Association syndicale	Vie ouvrière	Le Québec
<p>Fédération des Travailleurs du Québec</p> <p>F.T.Q. (SIGLE)</p> <p>725-5221 (TÉLÉPHONE)</p> <p>3333 est, boul. Métropolitain, bureau 500 Montréal 38, Québec</p> <p>février 1957 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>La Fédération se compose de 650 syndicats locaux et de 21 conseils du travail, tous affiliés au CTC.</p> <p>Le Congrès, autorité suprême de la Fédération, est composé des délégués des syndicats et conseils du travail. Il adopte ou rejette toute résolution ou appel et élit le Comité exécutif.</p> <p>Le Conseil général est composé des membres du Comité exécutif et des directeurs représentant chacun des Conseils de travail affiliés et chacun des groupes industriels et de métiers. Le Conseil général, organe dirigeant de la Fédération, prend les mesures et rend les décisions satisfaisant aux instructions du Congrès et aux dispositions de la constitution.</p> <p>Le Comité exécutif dirige la Fédération entre les réunions du Conseil général et fait rapport de ses activités à ce dernier.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Promouvoir les intérêts de ses affiliés et oeuvrer à la promotion sociale, économique, culturelle et politique des travailleurs du Québec sans distinction de race, couleur, croyance, religion, origine ethnique, sexe ou âge; — Défendre et oeuvrer à l'expansion du syndicalisme libre; — Travailler à l'instauration d'un régime de justice sociale au Québec et à l'avènement de la paix dans le monde; — Favoriser un syndicalisme qui, tout en restant attaché au principe de la solidarité internationale des travailleurs, assume et fait siennes les particularités et les aspirations du Québec. — Etre un syndicat local détenant une charte de syndicats nationaux ou internationaux affiliés du CTC et payer une taxe per capita mensuelle de \$0.10 par membre; — Etre un Conseil de Travail du CTC et payer des frais d'affiliation de \$10.00 par année. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <p>CTC — AEQ — Conseil de la Coopération — Conseil des Oeuvres — Comité pour la défense des droits de l'homme — Etats généraux du Canada français — Fédération des caisses d'économie et de crédit du Québec — I.C.E.A., ... etc.</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations : 100%</p>		
<p>Personnel du Service d'Education</p> <p>permanent : 2 semi-permanent : 5 bénévole : 20</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>ICEA — CTC — Opération 55 — COSE — MTC — ICAP</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**SERVICE
D'ÉDUCATION :**

colloques
journées d'étude

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

cours

conférences

manifestations publiques

voyages

**SERVICES
PERMANENTS :**

PUBLICATIONS :

La F.T.Q. et le C.T.C. mettent conjointement sur pied des activités éducatives pour leurs membres dans la province de Québec. Le Comité d'éducation de la F.T.Q., pour sa part composé d'une dizaine de personnes, est responsable de l'éducation à l'intérieur de ses différents syndicats affiliés.

Occasionnellement, la F.T.Q. convoque des colloques afin d'étudier les besoins de ses membres dans le domaine de l'éducation et tient des journées d'étude sur des sujets spécifiques.

S'intéressant au perfectionnement de ses membres, tant sur le plan culturel que professionnel, la Fédération collabore activement avec tout organisme dont le but est la promotion de l'éducation permanente.

La Fédération donne des cours aux membres de ses syndicats affiliés :

— histoire du syndicalisme — économie politique — sociologie — négociation de convention collective — procédure de grief — formation des agents de grief — législation ouvrière — administration d'un syndicat local — procédure des débats — formation d'animateurs.


Des conférences, prenant la forme de colloques, panels ou séminars, sont tenues tant pour les permanents des syndicats affiliés que pour les dirigeants au niveau des syndicats locaux. La Fédération organise en outre des semaines d'éducation syndicale au cours desquelles il est prévu des séances de discussion ouvertes au grand public.

La F.T.Q. organise des manifestations publiques à l'occasion de problèmes d'intérêt primordial pour les syndiqués (v.g. législations anti-syndicales, grands conflits, chômage).

Des projets de voyage culturel sont actuellement à l'étude.

— Centre d'information
— Centre de documentation

— "Le Monde Ouvrier", journal mensuel tiré à 200,000 exemplaires;
— Les rapports et mémoires, préparés pour le gouvernement provincial, sont distribués aux syndicats affiliés à une fréquence de 4 ou 5 par année.

INDICE DE CLASSIFICATION 321.1 : 061.2 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Mouvement	Vie familiale	Le Québec
Fédération des Unions de Familles Inc. F.U.F. (SIGLE) 5831, De Saumur — Ville d'Anjou, Québec 352-7450 (TÉLÉPHONE) mai 1958 (DATE DE FONDATION)		
STRUCTURES : La Fédération des Unions de Familles groupe 30 unions locales de familles. L'Assemblée générale, autorité suprême de la Fédération, est composée des délégués des Unions locales de Familles. Elle délibère, transige et statue sur tout ce qui a trait aux intérêts de la Fédération. Le Conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale, administre l'association et donne suite aux décisions prises par l'Assemblée générale. Le Conseil nomme les comités et les services selon qu'il le juge à propos. Le Comité exécutif est composé du président, vice-président et secrétaire-trésorier du Conseil d'administration et de deux conseillers. Le Comité exécutif donne suite aux décisions du Conseil d'administration et assure la bonne marche de la Fédération entre les réunions du Conseil. Les diverses activités de la Fédération sont coordonnées par le secrétariat général.		
BUTS : — Coordonner, assister et stimuler l'action des organismes membres; — Favoriser la fondation de nouvelles unions de familles; — Contribuer à la promotion de la famille et à la défense de ses droits; — Représenter les familles auprès des organismes sociaux et des corps publics.		
CONDITIONS D'ADMISSION : — Etre une Union de familles acceptée par le Conseil d'administration; — Payer une cotisation annuelle.		
AFFILIATIONS : Union Internationale des Organismes familiaux (U.I.O.F.) Institut Canadien d'Education des Adultes (I.C.E.A.)		
Sources de financement Cotisations : 100% Personnel de cadres bénévoles : 15 Collaboration avec : Nil		
Montréal, déc. 1966 		

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>assemblées consultatives</p> <p>journées d'étude</p> <p>sessions d'information conférences colloques - séminars</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>fichier technique</p> <p>documentation</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>La Fédération des Unions de Familles maintient des comités permanents d'étude et d'action, "comités famille-école", sur des questions scolaires.</p> <p>La F.U.F. organise des assemblées consultatives sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les mémoires qu'elle entend soumettre; — la revision de ses structures et de son orientation. <p>La Fédération organise pour ses membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des journées d'étude (occasionnellement); — des sessions d'information (annuellement); — une assemblée générale annuelle. <p>La F.U.F. offre au public :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des réunions d'information; — des conférences occasionnelles; — des colloques et des séminars (occasionnellement). <p>La Fédération des Unions de Familles met à la disposition de ses membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des fiches techniques (à l'intention des personnes désireuses de fonder une Union de Familles) — de la documentation — des thèmes préparés sur les 2e et 3e tranches du Rapport Parent — des questionnaires enquêtes sur la "Formule Henripin" — des thèmes d'étude sur la coéducation <p>Nil</p>
---	--



**Fraternité Canadienne des Cheminots,
Employés des Transports et Autres Ouvriers**
978, rue Saint-Jean, suite 103 — Québec, Québec

523-5628
(TÉLÉPHONE)

Octobre 1908
(DATE DE FONDATION)

INDICE DE CLASSIFICATION
385 + 388 : 331.88 (71)

TYPE
D'ASSOCIATION

Syndicat

SECTEUR
D'ACTIVITÉ

Vie
ouvrière

JURIDICTION
TERRITORIALE

Le
Canada

STRUCTURES :

La Fraternité compte environ 35,000 membres répartis dans 265 locaux. Son bureau national est situé à Ottawa.

Le Congrès, auquel participent des délégués de tous les locaux, a juridiction exclusive sur toute question concernant la Fraternité. Un congrès a lieu tous les trois ans.

Le Conseil exécutif national, comprenant une dizaine de membres en plus du président, du vice-président et du secrétaire-trésorier, tous élus par vote plébiscitaire, exerce sa juridiction entre chaque congrès. Cinq principaux comités relèvent du conseil : éducation, recherche, recrutement et représentation, publication et information ainsi que les comités régionaux d'accommodement qui groupent deux locaux ou plus en vue de négociations collectives avec un ou plusieurs employeurs.

BUTS :

- Par les négociations collectives, réaliser des améliorations dans les conditions financières et sociales des travailleurs membres;
- Susciter l'adoption de mesures législatives propres à améliorer la sécurité économique et le bien-être social des travailleurs.

**CONDITIONS
D'ADMISSION :**

- Etre employé dans une industrie à l'égard de laquelle la Fraternité possède, ou cherche à acquérir les droits de négociations collectives;
- Payer une cotisation mensuelle.

AFFILIATIONS :

Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ)
Congrès du Travail du Canada (CTC)
International Confederation of Free Trade Unions (ICFTU)
International Labor Organisation (ILO)
Institut Canadien d'Éducation des Adultes (ICEA)

Sources de financement

Cotisations : 100%

**Personnel du Service
d'Éducation**

permanent : 4

Collaboration avec :

Service d'éducation du CTC-
FTQ

Montréal, déc. 1966



**SERVICE
D'ÉDUCATION :**

Le Service d'éducation de la Fraternité est chargé de promouvoir et de coordonner les initiatives dans le domaine des activités éducatives.

**Cours de formation
de chefs**


Ces cours donnent aux officiers des sections locales et aux membres des comités d'éducation une formation qui leur permet de réaliser des programmes permanents d'éducation dans leur propre section.

Ces cours informent également les chefs de sections locales sur tous les sujets qui préoccupent la Fraternité.

Quelques sujets abordés dans les cours : administration d'une union, procédure parlementaire, art oratoire, historique et structure du mouvement ouvrier, rôle social, économique et politique des unions ouvrières dans la société, ... etc.

PUBLICATIONS :

— "Transport Canadien", journal d'information bi-mensuel, s'adresse surtout aux membres de la Fraternité. Il est également publié en anglais sous le titre "Canadian Transport".

INDICE DE CLASSIFICATION 37 (≡ 97) : 061.2 (71)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Association missionnaire des Pères Oblats	Education des Indiens et des Esquimaux	Le Canada
<p>" INDIANESCOM " (Commission Indienne et Esquimaude des Pères Oblats)</p> <p>238, avenue Argyle — Ottawa, Ontario</p> <p>1936 (DATE DE FONDATION)</p> <p>236-2307 (TÉLÉPHONE)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>La Société est composée d'une Assemblée générale qui a le pouvoir : a) de formuler des directives à l'égard du Conseil d'administration, du secrétariat général et des missionnaires; b) d'établir des commissions spéciales, des sous-comités et des services jugés opportuns; c) d'approuver les procès-verbaux et de voter le budget du Conseil.</p> <p>Le Conseil d'administration dirige et contrôle les travaux du secrétariat, agit au nom de l'Assemblée générale, représente la Société auprès de la Conférence Catholique Canadienne par son président et premier vice-président.</p> <p>Les Comités provinciaux a) suggèrent des plans d'action commune et coordonnent le travail des missionnaires, des agences et groupes laïcs travaillant dans les cadres d'intérêt; b) présentent les problèmes et suggestions au Conseil Indien et Esquimaux afin d'établir une politique de base commune et solide; c) poursuivent des pour-parlers avec les agences régionales, provinciales ou fédérales, en matière d'aspect régional.</p>		
<p>BUT :</p> <p>Influencer l'opinion publique en faveur des autochtones du Canada, contribuant ainsi à leur développement social, économique et religieux et facilitant le recrutement d'un personnel catholique compétent et dévoué aux intérêts de l'Eglise et des âmes.</p>		
<p>CONDITION D'ADMISSION :</p> <p>Pour les laïcs à l'échelon provincial : être volontaires.</p>		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Indian-Eskimo Association of Canada Canadian Welfare Council Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations des provinces : 100%</p>		
<p>Personnel de cadres</p> <p>permanent : 2</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Institut de Missiologie de l'Université d'Ottawa</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>formation immédiate du personnel</p> <p>éducation des autochtones</p> <p>sensibilisation de la population</p> <p>SERVICE PERMANENT :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>La Société atteint les objectifs qu'elle s'est fixés par :</p> <p>a) la formation immédiate du personnel recruté pour un travail avec les Esquimaux et les Indiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> — cours spécialisés d'approche aux cultures autochtones à l'université de Saskatoon. Ces cours sont destinés aux professeurs; — sessions d'étude, organisées en collaboration avec les Affaires Indiennes, destinées au personnel de l'École Résidentielle, aux gardiens des élèves en résidence, aux administrateurs, ... etc. <p>b) l'éducation des Indiens et Esquimaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les écoles; — par de nombreuses organisations sur les Réserves, telles que : l'Association Parents-Maîtres, la Ligue Catholique, ... etc.; — en collaborant avec les Agences qui apportent aux Indiens et Esquimaux l'initiative, le respect de leur personne, la prise en charge de leur propre destinée. <p>c) leur promotion auprès de l'opinion publique au moyen de conférences, d'articles dans les journaux, d'émissions télévisées et radiodiffusées, ainsi que par sa participation à de nombreux colloques.</p> <p>Le bureau de la Commission est en soi un bureau de renseignements et de documentation où de nombreux intéressés, particulièrement les étudiants universitaires, viennent puiser.</p> <p>"Indian Record" revue mensuelle</p> <p>Diverses brochures sur l'un ou l'autre aspect de la vie indienne</p>
---	---



Institut Canadien d'Éducation des Adultes

I.C.E.A.

(SIGLE)

506 est, rue Sainte-Catherine, suite 800 — Montréal 24, Québec. 842-2766

(TÉLÉPHONE)

1946

(DATE DE FONDATION)

INDICE DE CLASSIFICATION
374.61 (714)

TYPE
D'ASSOCIATION

Organisme
coordonnateur

SECTEUR
D'ACTIVITÉ

Education
des adultes

JURIDICTION
TERRITORIALE

Le Canada
d'expression
française

STRUCTURES :

L'Assemblée générale, composée des délégués de chaque organisme et institution affiliés et des membres individuels affiliés, détermine les grandes orientations et élit le Conseil d'administration tous les deux ans.

Le Conseil d'administration, formé de 21 membres, administre et dirige les affaires de l'I.C.E.A. Il surveille l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale et l'application de la constitution et élit le Comité exécutif.

Le Comité exécutif, composé de cinq membres et du directeur général, gère les affaires de l'I.C.E.A. au nom du Conseil d'administration. Le directeur général voit au bon fonctionnement de l'I.C.E.A., gère les finances de l'I.C.E.A., exécute les décisions de l'Exécutif auquel il est directement responsable.

L'I.C.E.A. est incorporé en vertu de la loi des Compagnies (3e partie).

BUTS :

- Organiser et représenter au pays et à l'étranger le secteur canadien-français de l'éducation des adultes;
- Encourager et coordonner la recherche et l'étude dans ce domaine;
- Recueillir, compiler et diffuser l'information technique pertinente;
- Collaborer avec toutes personnes, corporations, groupes se proposant des buts similaires.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Être un mouvement, association, service, institution directement engagé dans l'éducation des adultes ou exerçant des activités dans cette sphère;
- Être intéressé à l'éducation des adultes et être agréé par le Conseil d'administration (membres individuels);
- Payer une contribution annuelle fixée par l'assemblée générale.

AFFILIATION :

Commission Nationale Canadienne pour l'Unesco

Sources de financement

Cotisations des membres
Entreprise privée
Subventions provinciales
Subventions fédérales

Personnel de cadres

permanent : 6
bénévole : 50


Collaboration avec :

Les membres de l'I.C.E.A.
Le gouvernement du Québec
Le gouvernement fédéral
C.A.A.E. (Toronto)
A.E.A. (Etats-Unis)
N.I.A.E. (Angleterre)
Organismes similaires
dans pays étrangers

Montréal, déc. 1966

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES :</p> <p>objectifs</p> <p>thèmes</p> <p>collaboration</p> <p>SERVICES PERMANENTS :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>L'I.C.E.A. met sur pied de nombreux comités d'étude réunissant des compétences de divers milieux et orientés vers des objectifs variés :</p> <ul style="list-style-type: none"> — précision des cadres d'une recherche et orientation des travaux des responsables; — organisation de journées d'étude, colloques, séminars sur des thèmes spécifiques; — élaboration de mémoires, d'études, sur des aspects particuliers; — préparation d'outils ou d'instruments de travail spécialisés en éducation des adultes. <p>Les questions abordées à date concernent :</p> <p>l'enseignement aux adultes, la récupération scolaire, l'information, la radiodiffusion, les mécanismes de discussion en groupe, la formation d'animateurs sociaux, le développement communautaire, le rôle de l'entreprise en éducation des adultes, l'organisation régionale de l'éducation des adultes, ... etc., ... etc.</p> <p>L'I.C.E.A. prête son concours à ses membres, à plusieurs comités ou commissions gouvernementales, ainsi qu'à des organismes nationaux ou internationaux sur des questions relevant de sa compétence.</p> <ul style="list-style-type: none"> — Centre d'information et de consultation — Centre de documentation <ul style="list-style-type: none"> — "Les Cahiers de l'I.C.E.A." — "Bulletin de nouvelles" — "Répertoire" — Rapports d'enquêtes et de colloques — Mémoires — "Guide de discussions — Méthode de travail en groupe" — "Les Comités : Esprit et Méthodes" (Claude Ryan) — "Programme de formation d'agents de Développement Communautaire" — Expérience-pilote (Guy Beaugrand-Champagne) — Brochure d'information sur l'I.C.E.A.
--	---



INDICE DE CLASSIFICATION 373.5 (714471)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Ecole secondaire privée	Enseignement académique	Nil
<p>Institut Denys Inc.</p> <p>722, Côte Sainte-Geneviève — Québec, Québec</p> <p>529-3751 (TÉLÉPHONE)</p> <p>2 juillet 1948 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>L'Institut Denys Inc. est une école secondaire indépendante. Le directeur général, en l'occurrence le fondateur et propriétaire de l'école, coordonne les différentes activités, secondé par un Conseil d'administration. L'Institut est reconnu par le ministère de l'Éducation pour l'enseignement dispensé aux élèves réguliers du jour.</p>		
<p>BUT :</p> <p>Dispenser l'enseignement académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> — le jour aux sans travail; — le soir et par correspondance, à tous les adultes désireux d'atteindre un niveau scolaire plus élevé. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Être détenteur du diplôme de la dernière année complétée ou subir un examen d'admission; — Cours de recyclage (v.g. mathématiques, sciences) pour les élèves qui ont quitté l'école depuis trop longtemps. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Association des Ecoles et Collèges Indépendants Chambre de Commerce de Québec Institut Canadien d'Éducation des Adultes</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Frais de scolarité : 80% Ministère de l'Éducation (cours aux chômeurs) 20%</p>		
<p>Personnel</p> <p>permanent : 4 administr. : 23 enseign. : 4 semi-permanent : 4</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Ministère de l'Éducation Association des Ecoles et Collèges Indépendants</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

cours du jour

cours du soir

cours par correspondance

**méthodes utilisées
comités d'étude
permanents**

**SERVICES
ADDITIONNELS :**

PUBLICATIONS :

L'Institut Denys dispense aux adultes :

- Cours général (8e et 9e années)
- Cours scientifique (10e et 11e années)
- Cours commercial (12e année)
- Cours général (8e et 9e années)
- Cours scientifique - options mathématiques et lettres (10e et 11e années)
- Cours commercial (10e, 11e et 12e années)
- Récupération (6e et 7e années)
- Cours général (8e, 9e, 10e et 11e années)
- Cours scientifique - options mathématiques et lettres (10e et 11e années)
- Cours commercial (10e, 11e et 12e années)


L'Institut utilise, selon les disciplines, les méthodes traditionnelles ou audio-visuelles.

Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, pour certaines disciplines données (v.g. français, anglais, mathématiques, sciences), l'Institut Denys contribue à des comités d'étude permanents formés parmi les membres de l'Association des Ecoles et Collèges Indépendants.

A la disposition des professeurs et des étudiants :

- Bibliothèque
 - Centre de documentation
- A la disposition des étudiants :**
- Centre d'information
 - Service d'orientation professionnelle

Cours par correspondance

INDICE DE CLASSIFICATION 25 : 061.8 (71)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
<p>Institut Dominicain de Pastorale</p> <p>2715, Chemin de la Côte Sainte-Catherine — Montréal, Québec. 739-9797 (TÉLÉPHONE)</p> <p>1956 (DATE DE FONDATION)</p>	<p>La pastorale ou l'agir ecclésial</p>	<p>Le Canada</p>
<p>STRUCTURES :</p> <p>L'Institut dominicain de Pastorale est moins un organisme qu'une raison sociale ou une dénomination recouvrant un ensemble de services et d'activités. Il se présente comme un centre de recherche et d'animation pastorales (la pastorale désignant ici toutes les formes de l'agir ecclésial).</p> <p>Relèvent à des titres divers de l'I. de P. :</p> <p>L'Ecole dominicaine de Pastorale, rattachée à la Faculté de théologie des Dominicains et dispensant un enseignement régulier en matière de pastorale;</p> <p>"Maintenant", une revue chrétienne d'opinion (mensuelle);</p> <p>"Communauté chrétienne", une revue de réflexion et d'action pastorales (bimestrielle);</p> <p>"Liturgie et vie chrétienne", une revue de pastorale liturgique (bimestrielle);</p> <p>"Serviteurs de la Parole", un bulletin de documentation pastorale (non périodique).</p>		
<p>BUTS :</p> <p>Offrir au clergé et au laïcat un certain mode de formation permanente. Intéresser à la fois les clercs et les laïcs, selon leur fonction respective, à un même engagement ecclésial ou pastoral.</p>		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Institut Canadien d'Education des Adultes Adult Education Association of U.S.A.</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Activités rémunératrices : 50%</p> <p>Ordre des Dominicains : 50%</p>		
<p>Personnel de cadres</p> <p>permanent : 6</p> <p>semi-permanent : 10</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Conseils ou organismes diocésains de pastorale</p> <p>Instituts de catéchèse (Montréal et Québec)</p> <p>Action Catholique Canadienne</p> <p>Mouvements sociaux divers</p> <p>Radio-Canada</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> <p></p>		

**Ecole dominicaine
de Pastorale**

Aider à acquérir une authentique mentalité ecclésiale et initier aux attitudes pastorales propres à chacun des services par lesquels l'Eglise exerce sa mission.

Cette formation s'adresse : a) aux jeunes prêtres séculiers ou réguliers; b) à tous les prêtres déjà engagés dans le ministère; c) aux religieux et aux religieuses; d) aux laïcs qui recherchent soit une invitation aux formes rajeunies de l'action pastorale de l'Eglise, soit un approfondissement des sources de leur service pastoral en vue de mieux ajuster leur action à la mission de l'Eglise.

Les étudiants peuvent s'inscrire à plein temps ou à temps partiel.

Au programme de l'Ecole, on distingue la formation générale et le travail spécialisé. La formation générale comprend des stages supervisés en paroisse, des sessions intensives et des cours regroupés sous trois principaux titres : les sciences humaines au service de l'agir pastoral, la théologie pastorale, les formes de l'activité pastorale. Le travail spécialisé, entrepris et poursuivi en séminaire, comporte une recherche sur un point précis de la pastorale.

L'Ecole remet à tout étudiant en fin d'années un certificat de scolarité en rapport avec les cours suivis. Elle décerne en plus un diplôme à tout étudiant qui soumet un mémoire accepté par la direction.

PUBLICATIONS :

"Maintenant", revue chrétienne d'opinion, fondée en janvier 1962 et paraissant tous les mois, sauf en juillet. Cette revue s'adresse au grand public. Elle est publiée sous la responsabilité des Dominicains et dirigée par une équipe de laïcs et de Dominicains.

"Communauté chrétienne", revue de pastorale, fondée en janvier 1962 et paraissant tous les deux mois. Cette revue, publiée par les Dominicains, s'adresse aux laïcs et aux clercs.

"Liturgie et vie chrétienne", revue de pastorale liturgique, fondée en 1956 par les Chanoines réguliers de l'Immaculée Conception et dirigée par eux jusqu'en décembre 1965. Une revue bimestrielle, publiée depuis janvier 1966 par les Dominicains et dirigée par une équipe de prêtres séculiers et de religieux de diverses congrégations.

"Cahiers de Communauté chrétienne", une collection prolongeant et complétant la revue du même nom.

"Serveurs de la Parole", un bulletin de documentation pastorale, publié de façon irrégulière, servant de supplément à "Communauté chrétienne" et fournissant à ses lecteurs une aide d'ordre pratique.

"Cahiers de pastorale", une série de documents ronéotypés et incluant principalement les comptes rendus de sessions d'étude.

Jeunesses Musicales du Canada

J. M. C.
(SIGLE)

430 ouest, boul. Saint-Joseph — Montréal, Québec

274-4378
(TÉLÉPHONE)

1949
(DATE DE FONDATION)

INDICE DE CLASSIFICATION
78 : 061.2 (71)

TYPE
D'ASSOCIATION

Corporation
sans but
lucratif

SECTEUR
D'ACTIVITÉ

La musique
et les
arts

JURIDICTION
TERRITORIALE

Le
Canada

STRUCTURES :

Les J. M. C. regroupent 170 centres régionaux formant le Congrès national.
Le Conseil national, dont les membres sont élus par les Conseils provinciaux, est chargé de la politique, de l'orientation et de la pensée du mouvement.
Le Conseil exécutif, chargé de l'organisation matérielle du mouvement, est composé d'un directeur général, d'un délégué du Conseil national et de 5 administrateurs nommés par le Conseil national.

BUTS :

- Faire connaître et aimer la musique chez les moins de 30 ans;
- Promouvoir leur développement culturel;
- Découvrir des talents et aider à leur lancement;
- Aider les artistes canadiens à poursuivre leur carrière;
- Propager et faire connaître les oeuvres de compositeurs canadiens.

**CONDITIONS
D'ADMISSION :**

- Payer une cotisation (varie selon les Centres);
- Suivre les activités de son Centre.

AFFILIATIONS :

Fédération Internationale des Jeunesses Musicales
Conseil Canadien de la Musique (UNESCO)
Centre Musical Canadien
Institut Canadien d'Éducation des Adultes

Sources de financement

Cotisations
Octroi du Conseil des Arts
Octroi du Gouvernement
provincial

Personnel de cadres

permanent : 4
conseil d'adm. : 23
bénévole : 1150

Collaboration avec :

Ministère de l'Éducation
Société Radio-Canada

Montréal, déc. 1966

**SERVICE
D'ÉDUCATION :**

Chaque Centre J. M. C. est autonome et peut profiter, selon ses besoins propres, des diverses activités éducatives mises à sa disposition par le mouvement :

- Concerts commentés
- Auditions de rubans sonores
- Concours Musical National J. M. C.
- Centre d'information et de documentation
- Bibliothèque et cinémathèque
- Bourses d'études pour le perfectionnement musical et artistique de ses membres au Camp Musical J. M. C. ou à l'étranger
- Voyage annuel en Europe

S'étendant bien au-delà des activités apparentes, J. M. C. aide, dans la mesure du possible, toutes les personnes désirant accroître leurs connaissances musicales.

CAMP MUSICAL J.M.C.

Pour mieux atteindre son but d'éducation musicale et artistique, J. M. C. a fondé le Camp d'Oxford en 1950. Le Camp permet à ses membres d'étudier toute discipline instrumentale, sous la direction de grands maîtres de la musique. Il leur fournit l'occasion de se produire comme soliste ou en groupe au cours de répétitions, récitals, et concerts privés.

cours

Les jeunes musiciens bénéficient également de cours et d'activités, tels que :

- Interprétation de la musique ancienne
- Histoire de la musique
- Interprétation de la mélodie française
- Lecture et déchiffrage (piano)
- Analyse musicale — méthodologie de l'ensemble musical
- Musique de chambre
- Clinique de connaissance des instruments
- Causeries et concerts publics

Chaque année, des cours de peinture, céramique, décoration, ... etc., sont mis sur pied dans les cadres du Camp et des artistes canadiens sont invités à exposer leurs travaux.

expositions

- 3 expositions de peinture — 3 expositions de sculpture
- exposition des travaux des élèves à la fin du Camp

PUBLICATIONS :

- "Journal-JMC-Chronicle", journal bimestriel tiré à 40,000 exemplaires en français et à 15,000 exemplaires en anglais
- "Bulletin de Nouvelles", hebdomadaires tiré à 200 exemplaires.
- "Dictionnaire des Compositeurs et des Oeuvres Musicales" Tome 1 - 2
- Série de cahiers J. M. F. sur l'initiation à la musique

Jeunesse Ouvrière Catholique

J.O.C.
(SIGLE)

685 nord, boul. Décarie — V. Saint-Laurent, Québec

J.O.C. : 748-8293

J.O.C.F. : 748-8023
(TÉLÉPHONE)

1932

(DATE DE FONDATION)

INDICE DE CLASSIFICATION

323.33 : 266.5 (714)

TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Mouvement d'Action Catholique	Vie Ouvrière	Canada d'expression française

STRUCTURES :

La J.O.C. regroupe jeunes gens et jeunes filles de langue française en deux secteurs distincts et autonomes à tous les plans. Il existe toutefois, à tous les niveaux, une étroite collaboration entre les secteurs masculin et féminin.

Elle est organisée au :

"plan local" : des villes, paroisses, quartiers ou milieux de travail regroupent des équipes de 5 ou 6 jeunes travailleurs (euses) en une section locale ayant comité de direction;

"plan diocésain" : toutes les sections d'un même diocèse se regroupent en une fédération qui nomme un comité. Ce comité fédéral oriente l'action, fait le lien entre les différentes sections du diocèse, entre le plan local et le plan national;

"plan national" : les fédérations du pays se regroupent en une association nationale. Les présidents (tes) fédéraux constituent le Conseil national, autorité suprême de la J.O.C. Le Conseil prend toute décision quant à l'orientation du mouvement et élit le Comité national de son secteur respectif. Le Comité national dirige et administre l'association et la représente dans les rencontres nord-américaines ou internationales.

BUT :

Réunir les jeunes travailleurs et travailleuses en un mouvement qui soit à la fois :
— une véritable école de vie sociale, morale et spirituelle;
— un ensemble de services répondant aux besoins des jeunes travailleurs;
— un organisme représentant la jeunesse travailleuse.

CONDITION D'ADMISSION :

Etre un jeune travailleur (euse) entre 14 et 25 ans.

AFFILIATIONS :

JOC Internationale — ACC — Comité des Jeun. Fém. Cath. Can. I.C.E.A.

Sources de financement

Cotisations : 25%
Souscriptions : 20%
Activités : 30%
Subventions d'organismes privés : 25%

Personnel de cadres

permanent :
11 (plan national)
12 (plan fédéral)

Collaboration avec :

C.S.N.
F.T.Q.
C.L.Q.

Montréal, déc. 1966

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

études et enquêtes
réunions

méthode de travail

Chaque année, autour d'un thème commun aux mouvements d'action catholique, la J.O.C. Nationale organise un ou plusieurs sondages auprès des jeunes travailleurs. Par la suite, elle provoque la réflexion des jeunes travailleurs au moyen de cercles d'étude, d'assemblées, de soirées populaires, de cours, de publications, ... etc. Les membres bénéficient également de réunions d'équipes, de journées d'étude et de camps d'été.

Dans toutes ses activités, la J.O.C. s'inspire de la formule pédagogique : **VOIR-JUGER-AGIR**. Elle s'efforce de développer chez le jeune travailleur une prise de conscience personnelle de ses problèmes et des solutions offertes, de l'amener à développer sa vraie personnalité en le lançant dans une action où les jeunes agissent "Entre eux — Par eux — Pour eux".

semaine nationale
des jeunes travailleurs

La J.O.C. sensibilise le public à un problème particulier à la vie de la jeunesse travailleuse (problème faisant l'objet d'étude durant l'année en cours), au moyen de soirées populaires et de diverses activités lors de la Semaine Nationale des Jeunes Travailleurs.

**SERVICES
PERMANENTS :**

caisse d'établissement

Au cours des années, plusieurs activités éducatives de la J.O.C. se sont cristallisées en services permanents accessibles à tous les jeunes travailleurs.

services des soirées
éducatives

Caisses d'établissement en vue du mariage : en collaboration avec les Caisses Populaires Desjardins, quelque 110 Caisses d'établissement permettent aux jeunes travailleurs d'effectuer des versements mensuels minimum, remis au mariage

Service de préparation à l'avenir (SPA)

Cours face à la vie (pour adolescentes)

Cours d'éducation sentimentale

Cours d'aides-familiales

Cours de personnalité

Cours d'éducation syndicale

Système D

soir. de réflexion selon une méthode de prise de conscience personnelle et collective des problèmes propres aux jeunes travailleurs (cuses)

PUBLICATIONS :

— "Jeunesse Ouvrière", journal tiré à 5,000 exemplaires (10 fois par année)


— Bulletins réguliers

— Mémoires

— Notes de cours

— Etudes

— Rapport annuel

INDICE DE CLASSIFICATION 266.5 : 63 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Mouvement d'Action Catholique	Vie rurale	Canada d'expression française
<p>Jeunesse Rurale Catholique</p> <p>254, rue Bloomfield — Montréal 8, Québec</p> <p>1937 (DATE DE FONDATION)</p>	<p>J.R.C. (SIGLE)</p> <p>279-4337 (TÉLÉPHONE)</p>	<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations des membres Cotisations des Fédérations diocésaines affiliées Activités rémunératrices Octrois d'organismes privés et du gouvernement provincial.</p>
<p>STRUCTURES :</p> <p>La JRC est un mouvement organisé aux plans paroissial, diocésain et national. Elle groupe environ 2,500 membres et rejoint par son action et ses divers services quelque 10,000 jeunes garçons et filles du milieu rural.</p> <p>Sur le plan paroissial, plusieurs équipes ayant des centres d'intérêt différents forment une section ayant son propre comité (250 sections paroissiales).</p> <p>Sur le plan diocésain, les sections paroissiales forment une fédération diocésaine ayant également son comité (14 fédérations diocésaines affiliées et 7 en fondation). Des représentants de chaque fédération diocésaine composent le Conseil national qui élit un comité national chargé de l'exécution des décisions du Conseil.</p>	<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Influencer et transformer chrétiennement les mentalités de la jeunesse et du milieu rural; — Rendre les jeunes ruraux conscients de leur rôle propre de laïcs dans l'Eglise et dans la société et les engager dans une action orientée vers la solution de leurs problèmes et la mise en valeur des possibilités de leur milieu; — Représenter la jeunesse rurale auprès des corps publics, des gouvernements et de l'opinion publique. 	<p>Personnel de cadres permanent :</p> <p>6 (plan national) 15 (plan diocésain)</p>
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etre du milieu rural et suffisamment disponible; — Payer une cotisation annuelle de un dollar (\$1.00). 	<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Action Catholique Canadienne (A.C.C.) Mouvement International de la Jeunesse Agricole Rurale Catholique (MIJARC) Institut Canadien d'Education des Adultes (I.C.E.A.)</p>	<p>Collaboration avec :</p> <p>Jeunesse Ouvrière Catholique A.F.E.A.S.</p>
		<p>Montréal, déc. 1966</p> 

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

**cours d'éducation
populaire**

Ces cours sont organisés généralement sur le plan paroissial et rejoignent une moyenne d'environ 60 jeunes par série de cinq ou six rencontres. Ces cours permettent une réflexion commune sur divers aspects de la vie des jeunes ruraux : travail, loisirs, fréquentations, argent, famille, . . . etc.

**les rencontres
aides-familiales**

Cette série de onze rencontres s'adresse aux jeunes filles qui travaillent comme aides-familiales et à celles qui sont intéressées à le devenir. Ces rencontres ont pour buts d'apporter à l'aide-familiale un complément de formation technique, de lui aider à faire reconnaître ses droits et de l'aider à s'épanouir dans son travail et son milieu. Lors de ces rencontres, on aborde des sujets tels que : la psychologie de l'enfant, les relations humaines, la personnalité, les moyens de culture à la portée de l'aide-familiale, . . . etc.

les jeunes et l'amour


Une série de six cours qui favorise un échange de vues entre garçons et filles sur des sujets tels que : psychologie masculine et féminine, mariage, . . . etc.


**stages d'éveil
à la profession**

Ces stages sont organisés aux niveaux paroissial ou diocésain et durent généralement une journée ou une fin de semaine complète. Le but de ces stages est de faire découvrir certains aspects de la profession, de favoriser le développement d'une solidarité professionnelle et ainsi de revaloriser la profession.

PUBLICATIONS :

- Bulletins réguliers
- Journal annuel à l'occasion de la Semaine Nationale de la Jeunesse Rurale
- Résultats d'enquête et mémoires

L'Alliance des Professeurs de Montréal 4455, rue Saint-Hubert — Montréal 34, Québec 5 décembre 1919 <small>(DATE DE FONDATION)</small>		A. P. M. <small>(SIGLE)</small> 526-4431 <small>(TÉLÉPHONE)</small>		INDICE DE CLASSIFICATION 371.12 : 331.881 (71428)	
Association syndicale professionnelle		Vie professionnelle		Montréal (C.E.C.M.)	
STRUCTURES : L'APM est une association d'individus qui regroupe 6900 membres formant l'Assemblée générale. Cette dernière approuve, modifie ou rejette tout rapport ou proposition qui lui est soumis. Elle élit le Conseil d'administration, nomme, sur recommandation de l'Assemblée des délégués, les membres des Comités d'élection, de discipline et de finance. Le Conseil d'administration règle tout ce qui se rapporte à l'observance des règlements de l'Alliance, voit à son administration, exécute les décisions de l'Assemblée générale et nomme le Comité exécutif. Le Comité exécutif administre les biens de l'Alliance, dirige le secrétariat, voit à la bonne marche des différents services et exécute les décisions du Conseil d'administration. L'Assemblée des délégués étudie les demandes, propositions ou suggestions présentées par les délégués ainsi que les questions soumises par le Conseil d'administration. Elle fait rapport de ses activités à l'Assemblée générale ou au Conseil d'administration, selon le cas.		Sources de financement Cotisations : 100% Personnel du Service d'Education permanent : 7 bénévoles : 400		Collaboration avec : Nil	
BUTS : L'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres, de la profession.		CONDITIONS D'ADMISSION : Entrer dans l'une des catégories suivantes : — enseignants à l'emploi de la C.E.C.M. (membres actifs); — enseignants à la retraite ou provisoirement retirés (membres adjoints); — principaux d'école et fonctionnaires ayant des responsabilités d'ordre pédagogique (membres associés); Signer une carte d'adhésion et payer une cotisation annuelle.		AFFILIATIONS : F.I.C.D.M. C.I.C. A.C.E.L.F. I.C.E.A.	
				Montréal, déc. 1966	
					

INDICE DE CLASSIFICATION 368.03 (71 + 73)			JURIDICTION TERRITORIALE
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ		
Coopérative	Assurance-vie	Canada et Etats-Unis	
<p>La Société des Artisans, Coopérative d'Assurance-Vie</p> <p>333 est, rue Craig — Montréal 18, Québec</p> <p>861-6371 (TÉLÉPHONE)</p> <p>1876 (DATE DE FONDATION)</p>			
<p>STRUCTURES :</p> <p>La Société des Artisans groupe environ 200,000 sociétaires réunis à l'intérieur de 150 conseils locaux. Ces conseils locaux, formés des président, vice-président, trésorier, secrétaire et publiciste et de cinq autres membres responsables de divers comités, travaillent à la formation sociale, économique et civique des sociétaires. Sur le plan régional, dix-huit conseils régionaux composés de délégués des conseils locaux coordonnent et stimulent l'activité des conseils locaux.</p> <p>Sur le plan national, le Département d'Action Sociale travaille en collaboration étroite avec les conseils régionaux et les conseils locaux.</p> <p>La "Convention", formée des délégués élus par les conseils locaux et régionaux, est l'organisme suprême de la Société. Elle se réunit chaque année pour dresser le programme d'action de la Société. A tous les quatre ans, elle élit le Conseil général (21 administrateurs) et le président général. Le Conseil général nomme le directeur général.</p>			
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Protéger les personnes, individuellement ou en groupe, par toutes formes d'assurance; — Contribuer à la formation sociale, économique et civique de ses membres; — Promouvoir l'esprit coopératif dans tous les secteurs de la société. 			
<p>CONDITION D'ADMISSION :</p> <p>On devient sociétaire en acquérant un contrat d'assurance de la Société.</p>			
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Conseil de la Coopération du Québec Conseil Canadien de la Coopération Union des Mutuelles-Vie Françaises d'Amérique Canadian Fraternal Association Institut Canadien d'Education des Adultes</p>			
<p>Source de financement</p> <p>La Société elle-même</p>			
<p>Personnel du Service d'Education</p> <p>permanent : 5 semi-permanent : 1</p>			
<p>Collaboration avec :</p> <p>Clubs Richelieu Conseil de la Vie Française Chambres de Commerce Association d'assureurs-vie</p>			
<p>Montréal, déc. 1966</p> 			

**SERVICE
D'ÉDUCATION :**

**programmes de formation
sociale, économique
et civique**

**Comités Économiques
Artisans**

Prêts Étudiants Artisans

PUBLICATIONS :

Le travail éducatif de la Société des Artisans relève surtout de son Département d'Action Sociale. Ce département s'occupe de réunir les dirigeants des conseils locaux et régionaux, afin de préparer avec eux des programmes de formation sociale, économique et civique des sociétaires.

Des assemblées générales annuelles, conférences, dîners-causeries, séances d'information et de discussion, cours, rencontres de travail, telles sont les différentes méthodes d'éducation employées aux niveaux local et régional. Plusieurs "services sociaux" à l'échelle nationale contribuent à la formation sociale des membres et au mieux-être de la population. Parmi les plus importants, mentionnons : les Prêts Étudiants Artisans, les Fêtes d'enfants à Noël, les Comités Économiques Artisans, les Concours de français aux États-Unis.

Organisés par les sections locales de la Société, les Comités Économiques Artisans du Québec renseignent la population sur les divers aspects des questions économiques et l'incitent à une action locale conforme aux plans du C.O.E.Q. A ces fins, des "Rencontres", par classes de population (hommes d'affaires, instituteurs, mères de famille, étudiants), animées par divers spécialistes, permettent de profitables échanges de vues.

Les Prêts Étudiants Artisans ont permis jusqu'à présent d'aider près de 4,000 étudiants à entreprendre ou poursuivre leurs études grâce à des prêts sans intérêt et à long terme (plus de un demi-million de dollars).

- "L'Artisan", journal trimestriel d'information tiré à 85,000 exemplaires
- "Le Pont", bulletin mensuel d'information et d'éducation, tiré à 2,000 exemplaires, à l'intention des officiers, administrateurs, gérants et représentants de vente
- "Messages", bulletin mensuel du Département de la Vente à l'intention des gérants et représentants de vente
- "Contact", bulletin hebdomadaire publié par chacune des 18 régions à l'intention de leurs représentants et officiers
- "L'opinion", bulletin du personnel de la Centrale
- "Manuels d'organisation", la Centrale publie chaque année des manuels d'organisation pour chacun des services sociaux.

L'Assurance-Vie Desjardins

Avenue des Commandeurs — Lévis, Québec

837-8831
(TÉLÉPHONE)

1948
(DATE DE FONDATION)

INDICE DE CLASSIFICATION
334.7 : 061.8 (71)

TYPE
D'ASSOCIATION

Coopérative

SECTEUR
D'ACTIVITÉ

Assurance

JURIDICTION
TERRITORIALE

Tout le Canada
sauf Terre-Neuve
et la
Nouvelle-Ecosse

STRUCTURES :

L'Assurance-Vie Desjardins compte 1,700,000 assurés dans les secteurs de l'assurance individuelle, de l'assurance collective et des régimes d'assurance-vie, prêt, épargne et capital social souscrits par les Caisses.

Treize (13) bureaux régionaux assurent, à travers la province, la cohésion du travail de 80 représentants de l'institution, tous assureurs-vie de carrière.

BUTS :

L'Assurance-Vie Desjardins, fondée par les Caisses populaires, se veut une institution dont les efforts concourent à la poursuite des objectifs sociaux et économiques du Mouvement Desjardins. Cette institution manifeste, dans l'élaboration de ses régimes d'assurance, un souci particulier pour la protection des intérêts de la famille.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Avoir souscrit au fonds de réserve ou détenir un contrat d'assurance avec l'institution.

AFFILIATIONS :

Mouvement Coopératif Desjardins — Conseil de la Coopération du Québec — Comité des assurances de l'Alliance Coopérative Internationale — Conseil Canadien de la Coopération — Conseil de la Coopération de l'Ontario — Conseil de la Coopération du Manitoba — Conseil de la Coopération de la Saskatchewan — Association Canadienne des Compagnies d'Assurance-Vie — Association des Canadiens-français du Manitoba — Conseil de la Vie Française — Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan — Fédération Canadienne-française de la Colombie-Britannique — Association Canadienne-française de l'Alberta — Association de la Jeunesse franco-ontarienne — I.C.E.A.

Sources de financement
Les revenus d'opérations

Personnel du Service
d'Education

semi-permanent : 3

Collaboration avec :

L'Institut Coopératif
Desjardins
1300 Caisses Populaires
Desjardins

Montréal, déc. 1966



**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

émissions télévisées

La philosophie même du Mouvement Coopératif Desjardins est à la base des préoccupations sociales que l'Assurance-Vie Desjardins s'efforce de manifester, en y associant constamment les Caisses populaires, soit au niveau des associations à buts sociaux ou des corps intermédiaires.

L'A.V.D. maintient à son compte depuis huit années, au réseau français de Radio-Canada, section télévisée, la commandite de séries éducatives :

1958-59 "Joindre les 2 bouts"
1959-60 "Joindre les 2 bouts"
1960-61 "Joindre les 2 bouts"
1961-62 "Droit de Cité"
1962-63 "Droit de Cité"
1963-64 "Familles d'aujourd'hui"

(l'équilibre du budget familial)
(l'équilibre du budget familial)
(l'équilibre du budget familial)
(le devoir civique)
(le devoir civique)
(vulgarisation d'une enquête sociologique de l'AVD et des Caisses populaires sur les conditions de vie, les besoins et les aspirations des familles salariées canadiennes-françaises)

1964-65 "La faim des autres"
"Les 15-25"
1965-66 "La faim des autres"
"Deux millions de femmes"
"Défis nouveaux"

(Afrique)
(les jeunes, leurs problèmes)
(Amérique du Sud)
(étude sur le travail féminin)
(certains problèmes de l'urbanisation)

Au-delà d'un million de dollars ont été ainsi consacrés à cette forme d'éducation populaire.


Sessions d'étude, à caractère professionnel et sociologique, à l'Institut Coopératif Desjardins. Participation à des colloques sur des sujets culturels, sociaux ou économiques. Association étroite à toute manifestation coopérative.

PUBLICATIONS :

"Notre Journal", périodique d'information publié tous les deux mois (tirage 5,000) est diffusé au niveau du personnel externe et interne ainsi que des Caisses populaires et des institutions du Mouvement Coopératif Desjardins.

CONTRIBUTIONS ANNUELLES

L'Institut Coopératif Desjardins — Oeuvres patriotiques, sociales et religieuses — Institut Canadien d'Éducation des Adultes

INDICE DE CLASSIFICATION 331.85 : 061.8 (71)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Service	Camps de travail	Le Canada
<p>Le Collège " FRONTIER "</p> <p>235 est, boul. Dorchester — Montréal, Québec</p> <p>1899 (DATE DE FONDATION)</p> <p>Frontier College (SIGLE)</p> <p>866-8674 (TÉLÉPHONE)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>Le Collège "Frontier" regroupe chaque année environ 110 instructeurs-ouvriers recrutés parmi les étudiants universitaires du Canada. Le Collège défraie le coût de transport des instructeurs-ouvriers et les rémunère pour les cours donnés aux ouvriers.</p>		
<p>BUT :</p> <p>Enseigner aux ouvriers dans les camps de travail isolés de la civilisation.</p>		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etre étudiant dans une université canadienne; — Avoir une bonne santé, de l'endurance, de l'esprit d'initiative; — Travailler le jour avec les ouvriers des camps de travail et leur donner des cours le soir. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Canadian Association for Adult Education Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Subventions fédérales : 30%</p> <p>Subventions provinciales : 10%</p> <p>Campagne de souscriptions : 30%</p> <p>Fondations : 30%</p>		
<p>Personnel de cadres</p> <p>permanent : 6</p> <p>semi-permanent : 12</p>		
<p>Collaboration avec</p> <p>Nil</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, le Collège Frontier organise des conférences sur tout ce qui a trait au fonctionnement des industries, à la compétence et à la conscience professionnelles des ouvriers, par exemple : alcoolisme dans l'industrie, assiduité au travail, . . . etc.

Les instructeurs sont cependant laissés à leur propre initiative durant leurs stages de travail. Les camps de travail étant essentiellement nomades, leur installation de fortune oblige les instructeurs-ouvriers à orienter davantage leur action vers l'individu plutôt que vers le groupe de travailleurs.

Il est à noter que l'enrichissement de telles expériences profite également aux étudiants universitaires — futurs professionnels — qui deviennent à ce titre, en quelque sorte, des élèves du Collège Frontier.


Les instructeurs offrent aux ouvriers des camps de travail :


- des cours de français, d'anglais, de mathématiques, de géographie, d'hygiène et premiers soins
- des discussions dirigées, dont le choix du sujet est laissé à l'initiative des ouvriers
- des séances de cinéma et des activités sportives
- de l'équipement de sport et des livres de travaux pratiques


Le Collège Frontier ne peut décerner de certificat d'études aux ouvriers. Il développe cependant chez-eux le désir de se perfectionner et les dirige ensuite vers des écoles d'arts et métiers ou autres institutions d'éducation.

PUBLICATIONS :

- Un journal estival, tiré à 100 exemplaires, relate les activités des instructeurs-ouvriers à travers le pays;
- Collaboration à la réalisation d'un film de l'O.N.F. (version française et anglaise);
- Rapport annuel publié en deux tranches.

INDICE DE CLASSIFICATION 374 : 334 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Association coopérative	Ed. des Adultes en vue du changement social et coopération	Le Québec
<p>L'Institut Coopératif Desjardins</p> <p>Avenue des Commandeurs — Lévis, Québec</p> <p>L'I.C.D. (SIGLE)</p> <p>837-8817 (TÉLÉPHONE)</p> <p>4 décembre 1963 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>Ses membres sont environ 800 Caisses populaires, 10 unions régionales de Caisses populaires, 1 Fédération des Caisses populaires, 7 organismes rattachés au Mouvement Coopératif Desjardins et le Conseil de la Coopération du Québec. L'Assemblée annuelle élit le Conseil d'administration, formé de 15 membres, décide de la répartition des excédents d'opération et se prononce sur toute question concernant l'association.</p> <p>Le Conseil d'administration nomme un directeur à qui sont confiées la conduite du programme d'action et la question des affaires sous la surveillance directe du Conseil. Il forme également une commission pédagogique qui détermine et surveille l'aspect intellectuel et pédagogique du programme d'action.</p> <p>L'Institut est une coopérative incorporée selon la loi des associations coopératives pour fins sociales.</p>		
<p>BUTS :</p> <p>Engagé dans l'éducation des adultes et l'éducation coopérative, l'Institut :</p> <ul style="list-style-type: none"> — organise, dirige, coordonne des cours, sessions, conférences et recherches; — produit, distribue, favorise l'emploi de tout matériel didactique; et de tout instrument d'éducation sociale, économique et coopérative. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <p>Membres : toute institution rattachée au Mouvement Coopératif Desjardins, Conseil de la Coopération du Québec;</p> <p>Membres auxiliaires : toute personne qui souscrit un droit d'entrée de \$25.00 et s'engage à respecter les règlements de l'association.</p>		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Mouvement Coopératif Desjardins Mouvement coopératif québécois Institut Canadien d'Éducation des Adultes</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Stages : 70% Souscription du Mouvement Coopératif Desjardins : 30%</p>		
<p>Personnel de cadres</p> <p>permanent : 13</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Mouvement Coopératif Desjardins Les organismes coopératifs du Québec B.A.E.Q. Syndicats ouvriers Bureau de l'Aide Extérieure du Canada Ministère de l'Éducation du Québec</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

INDICE DE CLASSIFICATION 373.5 (71428)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Ecole secondaire indépendante	Enseignement académique, culturel et artistique	Nil
<p>Lycée da Silva</p> <p>10142, boul. Saint-Laurent — Montréal, Québec</p> <p>388-5764 (TÉLÉPHONE)</p> <p>1948 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>Le Lycée da Silva est une corporation régie par un Conseil d'administration composé de trois directeurs et secondé dans sa tâche par un conseil pédagogique de deux directeurs.</p> <p>Chaque classe est sous la responsabilité d'un titulaire. Le Lycée, par son école du jour, est accrédité par le ministère de l'Éducation et reconnu par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal.</p>		
<p>BUT :</p> <p>Mettre à la disposition des adultes des cours scientifique, général, commercial et culturels dans une optique humaniste et littéraire.</p>		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <p>Le pré-requis est l'année précédente réussie quant aux options choisies concernant le programme du ministère de l'Éducation.</p>		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>L'Association des écoles et des collèges indépendants Association Can. des Educateurs de Langue Française Institut Canadien d'Éducation des Adultes</p>		
<p>Source de financement</p> <p>Frais de scolarité : 100%</p>		
<p>Personnel</p> <p>permanent : 6 enseign. : 6 admin. : 2 semi-permanent : 14 enseign. : 14 admin. : 4</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Institut Péd. Saint-Georges Faculté de l'Éducation de l'Université de Montréal Université de Strasbourg</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

INDICE DE CLASSIFICATION 266.5 : 331 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Mouvement d'Action Catholique	Vie Ouvrière	Le Canada d'expression française
<p>M.T.C. (SIGLE)</p> <p>274-2667 (TÉLÉPHONE)</p> <p>7559, boul. Saint-Laurent — Montréal 10, Québec</p> <p>1939 : sous le nom de L.O.C. 1965 : prend sa forme actuelle (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>Le mouvement compte environ 2,000 membres. La structure de base du mouvement est l'équipe composée, soit de couples seulement, soit de couples, d'hommes et de femmes sans leur conjoint, et de célibataires. Les équipes sont regroupées en secteurs correspondant aux réalités sociologiques différentes à l'intérieur d'un même diocèse. Les secteurs forment une fédération diocésaine.</p> <p>Le Conseil national formé de représentants des fédérations élit annuellement le Comité national. Ce dernier confie les tâches d'exécution à l'Exécutif national secondé par le secrétariat.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Faire découvrir et rappeler aux travailleurs la nécessité et le sens de l'engagement temporel pour la formation collective du monde ouvrier et l'importation de leur témoignage personnel et collectif; — Donner aux travailleurs une animation chrétienne qui les aide à acquiescer et à vivre une vie de foi adulte. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etre travailleur ou travailleuse, en usines, dans un service, dans un bureau, marié ou célibataire; — Etre engagé d'une façon ou d'une autre dans la promotion collective du monde des travailleurs; — Payer une cotisation annuelle. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Mouvement Mondial des Travailleurs Chrétiens (M.M.T.C.) Action Catholique Canadienne (A.C.C.) Institut Canadien d'Education des Adultes (I.C.E.A.)</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations des membres Activités Subventions spéciales Publications</p>		
<p>Personnel de cadres</p> <p>permanent : 4 semi-permanent : 1</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Conférence Canadienne sur la Famille, par le S.O.F.</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

MÉTHODE DE TRAVAIL

revision de vie

L'essentiel du travail éducatif du M.T.C. est réalisé par l'équipe de base composée de travailleurs agissant pour la promotion collective du monde ouvrier à l'intérieur d'associations orientées vers le temporel.

La méthode utilisée, "revision de vie", consiste en une réflexion en groupe, à la lumière des principes chrétiens. Partant de faits ou d'événements, marquant un certain nombre de travailleurs, dans lesquels un membre de l'équipe est impliqué, on essaie de découvrir les appels, les messages en vue d'un changement d'attitude, d'une action possible à réaliser.

SERVICE PERMANENT :

Service d'Orientation des Foyers (S.O.F.)

Fondé par la L.O.C. en 1945, le S.O.F. rejoint actuellement plus de 3,000 couples mariés.

Le Service prend la forme d'une série de treize rencontres portant sur des sujets tels que : psychologie, administration du foyer, grossesse et accouchement, éducation des enfants, ... etc. Le Service s'adresse plus spécialement aux couples qui après quatre ou cinq années de mariage, ayant pris contact avec les réalités concrètes de la vie conjugale et familiale, sentent le besoin de rencontrer d'autres couples et d'échanger leurs points de vue sur les différents sujets mentionnés plus haut. Au cours de certaines rencontres, des spécialistes sont invités à présenter un exposé et à répondre aux questions des participants.

PUBLICATIONS :

- "Présence Chrétienne", journal mensuel
- Série de brochures sur le M.T.C. :
 - Le M.T.C., ses fondements, son orientation
 - Ce qu'est le M.T.C.
 - Qu'est-ce qu'un membre du M.T.C.
 - L'équipe du M.T.C.
 - Le responsable d'une équipe du M.T.C.
 - La revision de vie
 - L'engagement temporel
 - L'équipe d'acheminement
- Une publication pour les aumôniers

**Office Catholique National
des Techniques de Diffusion**

4635, rue Delorimier — Montréal, Québec

OCNTD
(SIGLE)

526-9165
(TÉLÉPHONE)

octobre 1956
(DATE DE FONDATION)

INDICE DE CLASSIFICATION
659.3 : 061.8 (714)

TYPE
D'ASSOCIATION

Service de
l'Episcopat

JURIDICTION
TERRITORIALE

Canada
d'expression
française

SECTEUR
D'ACTIVITÉ

Cinéma
Radio
Télévision
Presse

STRUCTURES :

Fondé par la Conférence Catholique Canadienne (CCC), l'OCNTD est dirigé par un bureau composé de 8 à 10 personnes (prêtres, religieux et laïcs) nommés par la Commission épiscopale des techniques de diffusion de la CCC.

L'OCNTD a pour membres consultants quelque 15 offices diocésains poursuivant des objectifs similaires. L'Office national, par ailleurs, exerce à l'égard des offices diocésains un rôle d'orientation et de coordination.

Le travail de l'Office national se fait par l'entremise de trois commissions (cinéma, radio-télévision, presse), elles-mêmes divisées en comités (classification morale des films, cinéma et enfance, jeunesse et cinéma, programmes religieux de radio et de télévision, . . . etc.). Certains comités se subdivisent en sous-comités (v.g. stages d'éducateurs, stages d'étudiants).

Une équipe permanente de travail, sous la conduite du directeur national, voit à donner suite aux orientations prises par le comité de direction.

BUT :

Réaliser un travail de pastorale et d'éducation en matière de cinéma, de radio, de télévision et de presse.

AFFILIATIONS :

Office Catholique International du Cinéma (OCIC)
Association Catholique Internationale pour la Radiodiffusion et la Télévision (UNDA)
Association Canadienne des Educateurs de Langue Française
Institut Canadien d'Education des Adultes

Sources de financement

Diocèses : 70%
Activités : 30%

Personnel de cadres

permanant : 5 personnes
bénévoles : membres de comités et sous-comités

Collaboration avec :

Société Radio-Canada
Université de Montréal

Montréal, déc. 1966



**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

assemblées consultatives

comités

journées d'étude

stages de formation

**SERVICES
PERMANENTS :**

— Bibliothèque

— Centre d'information

— Centre de documentation

PUBLICATIONS :

— "Bulletin de liaison", bulletin de nouvelles semestriel tiré à 350 exemplaires

— "Films à l'écran", analyse hebdomadaire des films projetés à la télévision, tirée à 1,000 exemplaires

— Mémoires aux gouvernements fédéral et provinciaux intéressant les moyens de communication sociale

— Rapports de comités et études occasionnelles

— Analyses de films


Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, l'O.C.N.T.D. a recours à des :

— assemblées consultatives interdiocésaines réservées à ses membres consultants;

— comités d'étude permanents, (v.g. pour l'analyse des films, pour l'éducation cinématographique, pour les émissions religieuses à la radio et à la télévision, . . . etc.);

— journées d'étude orientées vers des questions touchant le cinéma, la radio, la télévision et la presse.

L'O.C.N.T.D. offre au public, chaque année, des stages de formation en cinéma et en radio-TV.

INDICE DE CLASSIFICATION 392.4 : 061.8 (71427)		JURIDICTION TERRITORIALE
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	
Service	Education des fiancés	Diocèse de Montréal et Laval
Service de Préparation au Mariage de Montréal (SIGLE) SPM de Montréal 1207, rue Saint-André — Montréal, Québec (TÉLÉPHONE) 288-4261 (DATE DE FONDATION) 1945		Source de financement Cotisations : 100% (fiancés) Personnel de cadres permanent : 5 Collaboration avec : Action Catholique Canadienne Service de Préparation au Mariage de la Jeunesse Ouvrière Catholique
STRUCTURES : Le S.P.M. de Montréal est un service sans membre affilié ou fédéré. Son Conseil d'administration, autorité suprême de l'association, est composé du Comité exécutif, du couple président ou du président et de la vice-présidente de chaque secteur et des conseillers qu'il aura jugé bon de s'adjoindre. Il établit des plans à court et long termes et coordonne les activités des divers secteurs. Ses président, secrétaire général, secrétaire général-adjoint et aumônier diocésain forment le Comité exécutif. Ce dernier comité prend les décisions urgentes, élabore des projets et fait des études spéciales pour le Conseil d'administration. Trois secteurs, dirigés par leur Comité diocésain, regroupent les collaborateurs dans leur catégorie respective, soit : responsables — conférenciers — aumôniers. Les Comités diocésains, formés des représentants de district (division territoriale), assurent le recrutement de nouveaux collaborateurs et voient à leur formation humaine, spirituelle et apostolique.		
BUT : Donner aux futurs époux une formation chrétienne et un entraînement moral, psychologique, social et économique susceptible de contribuer au succès de leur future vie conjugale et familiale.		
CONDITION D'ADMISSION : Etre sensibilisé aux problèmes des fiancés et vouloir donner le témoignage d'un mariage chrétien.		
AFFILIATIONS : Action Catholique Canadienne (ACC) Institut de la Famille de Montréal Institut Canadien d'Education des Adultes (ICEA)		Montréal, déc. 1966 

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

Le Service transmet la doctrine sur le mariage chrétien par une série de 13 cours portant sur la psychologie, l'économie familiale, la morale conjugale et la législation sur le mariage. Plus de 9,000 fiancés en bénéficient chaque année. Ses cours par correspondance, destinés aux fiancés étant dans l'impossibilité de suivre des cours en groupe, sont également à signaler.

Pour assurer la formation de ses collaborateurs le Service organise des :

- séances d'étude annuelles
- conférences
- stages d'été de dynamique de groupes
- séances d'étude sur la matière à enseigner

**SERVICES
PERMANENTS :**

A la disposition des collaborateurs :

- bibliothèque
- centre de documentation (schémas et résumés de cours, articles de revue, . . . etc.)

A la disposition des fiancés :


- librairie

A la disposition du public :

- centre d'information (documentation donnée aux visiteurs des autres provinces ou pays)
- "Cours de préparation au mariage" en 14 plaquettes
- Bulletin de nouvelles bi-mensuel
- "Le Mariage des adolescents à Montréal", enquête sociologique traitant de la stabilité de cette catégorie de mariages
- Manuel de préparation au mariage à l'usage des collaborateurs (en préparation)


PUBLICATIONS :



INDICE DE CLASSIFICATION 79 : 061.8 (71427)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Service	Loisirs	Montréal Métropolitain
<p>Service des Loisirs de Montréal</p> <p>S.L.M. (SIGLE)</p> <p>844-8473 (TÉLÉPHONE)</p> <p>1207, rue Saint-André -- Montréal, Québec</p> <p>1946 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : Environ 175 organismes communautaires paroissiaux ainsi qu'une quarantaine d'associations et un certain nombre d'individus sont membres affiliés du S.L.M. L'Assemblée générale est formée de représentants des membres affiliés qui s'éli-sent un Conseil d'administration.</p>		
<p>BUTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Développer l'intérêt et la compréhension du loisir auprès de la population et des organismes privés et publics; — Voir à ce que la population reçoive les meilleurs services possibles de la part des corps publics et privés de loisirs par l'éducation, la représentation, la coordination, la consultation, l'animation. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etre un organisme incorporé de loisirs; — Etre en accord avec les principes du Service; — Etre préoccupé de l'épanouissement de la personne humaine. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Confédération des Loisirs du Québec Association Canadienne des Centres de Loisirs Association des Directeurs de Loisirs Municipaux du Québec Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-françaises Conseil des Oeuvres de Montréal National Recreation and Park Association American Association for Health Physical Education and Recreation Institut Canadien d'Éducation des Adultes</p>		
<p>Sources de financement Fédération des Oeuvres de Charité Canadiennes-françaises</p> <p>Personnel de cadres Permanent : 5 bénévole : 18/25</p> <p>Collaboration avec : cf — Affiliations Les municipalités et commis-sions scolaires du Montréal-Métropolitain Organismes ministériels et para-gouvernementaux des gouvernements fédéral et provincial Divers organismes privés régionaux, provinciaux et nationaux. Ex : Fédération des Loisirs-Danse du Québec</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

<p>ACTIVITÉS ÉDUCATIVES : journées d'étude</p> <p>cours</p> <p>animation</p> <p>semaine d'éducation</p> <p>SERVICE PERMANENT :</p> <p>PUBLICATIONS :</p>	<p>Régulièrement les journées d'étude groupent des responsables de loisirs autour de sujets tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Modes de collaboration avec les municipalités et commissions scolaires — Formation du personnel — Recrutement du bénévolat — Loisirs des adolescents — ... etc. <p>Une série de cours est organisée à l'intention des membres des conseils d'administration des organismes privés s'occupant de loisirs.</p> <p>Une autre série porte sur les méthodes de travail en comité appliquées au domaine du loisir. Réunions par secteur de responsables de loisirs. (Recherche des problèmes et des solutions propres au secteur).</p> <p>Contacts directs avec les membres d'un groupement local pour préciser et développer le sens du loisir, leurs objectifs et les moyens à prendre pour atteindre ces objectifs.</p> <p>Tous les deux ans, le S.L.M. organise une semaine d'éducation portant sur un thème particulier (v.g. "Loisirs et famille" — 1964-65).</p> <p>Documentation</p> <ul style="list-style-type: none"> — un bulletin mensuel, s'adressant à tous ceux qui sont intéressés directement au domaine des loisirs, contient des nouvelles, des études, ainsi que des articles documentaires. — Brochures : "Normes sur la danse" "Jeux intérieurs" "Règlements généraux" (Organismes privés de loisirs) — Mémoire à la C.E.C.M. (Activités dirigées et para-scolaires) — Divers documents de travail (Etudes et projets)
--	--



INDICE DE CLASSIFICATION 369.1 (71427)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Mouvement patriotique	Education sociale et patriotique	Montréal Métropolitain
<p>Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal</p> <p>S.S.J.B. (SIGLE)</p> <p>1182, boul. Saint-Laurent — Montréal, Québec</p> <p>861-4741 (TÉLÉPHONE)</p> <p>1834 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>18,500 membres dans 45 sections. On distingue trois niveaux dans la structure de la Société : les sections, le Conseil général, l'Exécutif. Annuellement les délégués des sections dûment mandatés se réunissent en congrès général et élisent le président ainsi que le Conseil général composé de quinze directeurs chargés d'administrer la Société. Les membres de l'Exécutif, excepté le président, sont élus par le Conseil général.</p>		
<p>BUTS :</p> <p>Favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> — l'union et la protection, au point de vue national, des Canadiens catholiques de langue française, et des étrangers catholiques de langue française, naturalisés canadiens ou considérés comme tels; — l'union et le secours mutuel de ses membres; — la diffusion de l'instruction publique, l'aide aux oeuvres de bienfaisance et de prévoyance. 		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Etre du sexe masculin et être âgé de 16 ans et plus; — Etre canadien de langue française et professer la religion catholique; — Avoir une bonne réputation morale, pratiquer la sobriété et s'engager à suivre les règlements de la Société; — Etre agréé par le Conseil de la Société et verser une contribution annuelle de cinq dollars. 		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec Association Canadienne des Educateurs de Langue Française Conseil de la Vie française Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations des membres Revenus des filiales économiques appartenant à la Société Subvention du gouvernement du Québec</p>		
<p>Personnel de cadres permanent : 15</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Nil</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

Institut Duvernay

Inaugurés en 1896, les cours publics du mouvement national se sont transformés en Institut Duvernay qui donne maintenant chaque année des cours de français à quelque trois cents Néo-Canadiens.

conférences Duvernay

Une équipe d'une trentaine de conférenciers est au service des collèges classiques et autres institutions d'enseignement pour des causeries sur divers sujets intéressant la jeunesse étudiante. Le but de ces conférences est d'inviter la jeunesse à se pencher sur le passé et l'avenir du Canada, en prenant conscience du "fait canadien-français".

fêtes du Canada français

Chaque année la Société organise une semaine de manifestations populaires à l'occasion de la fête de la Saint-Jean-Baptiste, fête nationale du Canada français.

prêt d'honneur

Depuis 20 ans, 2,800 étudiants ont bénéficié de \$1,800,000.00 en prêts. Depuis 1964, une entente avec la Banque Canadienne Nationale, la Banque Provinciale et les Caisses Populaires Desjardins permet de quintupler le nombre de prêts.

oeuvre des bibliothèques
enfantines

En 12 ans, 60 bibliothèques non subventionnées ont reçu 25,000 volumes neufs d'une valeur de \$30,000.00

opération visage-français

Campagne continue pour donner à Montréal sa véritable physionomie de "deuxième ville française du monde".

PUBLICATION :

— "L'Information nationale", journal mensuel d'information

Syndicat des Professeurs de l'État du Québec

S.P.E.Q.
(SIGLE)

1001, rue Saint-Denis — Montréal, Québec

842-3181
(TÉLÉPHONE)

15-16 août 1965
(DATE DE FONDATION)

INDICE DE CLASSIFICATION
371.12 : 35.088.881 (714)

TYPE
D'ASSOCIATION

Syndicat

JURIDICTION
TERRITORIALE

Le
Québec

SECTEUR
D'ACTIVITÉ

Vie
Professionnelle

STRUCTURES :

La juridiction du Syndicat touche tous les professeurs à l'emploi du gouvernement du Québec. Il compte actuellement 2,200 membres. C'est un syndicat "à sections" qui comprend actuellement trois secteurs : formation des maîtres, enseignement professionnel (ou spécialisé) et enseignement artistique.

Le Syndicat est régi par une assemblée générale formée d'un délégué de chacune des 95 associations locales réparties à travers la Province, plus une délégation fixe de chacun des trois secteurs (5 représentants) : c'est l'autorité suprême du SPEQ. Elle règle toute question concernant les structures, la constitution, l'organisation et le fonctionnement interne du Syndicat. Elle décide de la signature d'une entente collective de travail. Le président et le trésorier du SPEQ sont élus par l'Assemblée générale. Chacun des présidents des trois secteurs est automatiquement vice-président du Syndicat.

Chaque secteur détermine ses règlements de régie interne et jouit d'une autonomie propre dans les limites de la politique générale du Syndicat.

Un Bureau exécutif provincial administre les affaires du Syndicat durant l'année; il se compose de représentants des trois secteurs, au prorata du nombre de membres de chacun (au moins deux délégués par secteur).

Source de financement

Cotisations : 100%

Personnel de cadres

permanent : 1
semi-permanent : 1
bénévoles : 20

Collaboration avec :

C.S.N.

BUTS :

L'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres.

**CONDITIONS
D'ADMISSION :**

- Etre un professeur directement rémunéré par l'Etat;
- Signer une demande d'admission;
- Payer un droit d'entrée de \$1.00 et une cotisation mensuelle de \$5.00.

AFFILIATIONS :

C.S.N. I.C.E.A.

Montréal, déc. 1966

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

Le Syndicat, encore très jeune, n'a pas d'organe interne propre à l'éducation de ses membres. Il a sporadiquement recours à des journées d'étude sur des questions syndicales et professionnelles dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives. En collaboration avec le Service éducatif de la C.S.N., il met occasionnellement à la disposition de ses membres des cours de technique syndicale.

Il est à mentionner qu'un fort pourcentage de ses membres donnent des cours de formation professionnelle aux adultes dans les cadres des programmes gouvernementaux :

- perfectionnement des professeurs
- formation technique
- chômeurs (B.A.E.Q.)
- ... etc.


BOURSES

Le Syndicat co-gère l'octroi de bourses gouvernementales pour le perfectionnement professionnel de ses membres.

PUBLICATIONS :

- "Bulletin de nouvelles", bi-mensuel, tiré à 750 exemplaires
- Documents établissant une politique donnée du Syndicat



INDICE DE CLASSIFICATION 63 : 331.88 (714)		
TYPE D'ASSOCIATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Syndicat agricole et forestier	Vie rurale et forestière	Le Québec
<p>Union Catholique des Cultivateurs</p> <p>U.C.C. (SIGLE)</p> <p>288-4285 (TÉLÉPHONE)</p> <p>515, avenue Viger — Montréal, Québec</p> <p>1924 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES :</p> <p>L'U.C.C. est une association professionnelle groupant quelque 46,000 membres du milieu rural et agricole. 691 syndicats locaux, 21 fédérations régionales et 4 fédérations provinciales (45 syndicats spécialisés) sont ainsi réunis en une union centrale.</p> <p>L'Union centrale ou confédération est administrée par un président, deux vice-présidents, un secrétaire général et les présidents des fédérations régionales.</p> <p>Les fédérations régionales groupent les syndicats locaux d'une même région. Elles sont administrées par un conseil de 9 membres.</p> <p>Les syndicats locaux sont organisés par paroisses. Chaque syndicat ou cercle constitue en soi une association libre de cultivateurs, un groupement d'étude pour la formation technique, morale et sociale de ses membres et un organisme de défense et de revendication orienté vers la création de services professionnels.</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Cotisations : 90%</p> <p>Activités : 10%</p>		
<p>Personnel du Service d'Education</p> <p>permanent : 1</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>La Coopérative Fédérée du Québec.</p>		
<p>BUTS :</p> <p>— Seconder et défendre les intérêts de la population agricole rurale du Québec;</p> <p>— Organiser les services nécessaires à l'exercice de cette profession.</p>		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <p>Etre cultivateur.</p>		
<p>AFFILIATIONS :</p> <p>Fédération Canadienne de l'Agriculture</p> <p>Fédération des producteurs de lait</p> <p>Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**SERVICE
D'ÉDUCATION :**

services

L'U.C.C. travaille à l'organisation du secteur rural et forestier. Elle consacre en conséquence une importante partie de ses activités à l'établissement d'unités locales, rurales et forestières, et à la coordination de ses structures. De même, elle se préoccupe de la négociation de nouvelles conventions de travail, de la mise en marché des produits et de la défense des travailleurs. Les relations extérieures occupent à ce chapitre une large part de ses activités.

Pour répondre à ces besoins, l'U.C.C. a mis sur pied divers services qui voient, chacun dans leur secteur respectif, à l'organisation des congrès et des journées d'étude : service forestier — spécialités agricoles — promotion — administration et trésorerie — organisation générale — économie rurale — direction des organisateurs syndicaux — établissement rural.

Deux autres services jouent toutefois un rôle plus directement éducatif : publications — éducation et information.

service de publications

Le Service des publications offre au milieu rural, outre son journal hebdomadaire, des "cours à domicile" susceptibles d'augmenter les connaissances syndicales, coopératives, sociales et techniques. Les diplômés de ces cours se comptent par milliers chez les cultivateurs.

services d'éducation


Le Service d'éducation s'efforce de fournir une information adéquate aux dirigeants et employés de l'U.C.C. ainsi qu'au public en général. Ce service, qui tend à devenir un centre de documentation, voit notamment à l'organisation des journées d'étude provinciales.

comités

L'U.C.C. maintient également des comités d'étude à caractère plus ou moins permanent, ayant pour initiatives des activités telles que : l'éducation — les fonds de défense professionnelle — l'établissement rural, ... etc.

PUBLICATIONS :

- "La Terre de Chez-Nous", journal hebdomadaire tiré à 72,000 exemplaires
- Cours à domicile
- Mémoire sur l'enseignement professionnel agricole

INDICE DE CLASSIFICATION 374.33 (71428)		
TYPE D'INSTITUTION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Service d'extension d'université	Enseignement para-universitaire	Nil
<p>Université de Montréal --- Extension de l'Enseignement C.P. 6128 --- Montréal 3, Québec 1952 (DATE DE FONDATION) 733-9951 (TÉLÉPHONE)</p>		
<p>STRUCTURES : Les différentes activités de l'Extension de l'enseignement sont coordonnées par son directeur. Celui-ci est secondé par les directeur adjoint à l'administration, directeur adjoint aux programmes, conseiller pédagogique, publiciste et par deux coordonnateurs pour les cours de langues (cours de français et cours d'anglais). Le directeur de l'Extension est sous l'autorité du Conseil d'administration de l'Université. Un comité autonome coordonne les activités de la Division du baccalauréat pour adultes. Ce comité est composé d'un directeur, d'un directeur adjoint au directeur et de deux conseillers pédagogiques.</p>		
<p>BUT : Mettre l'enseignement supérieur à la disposition des adultes.</p>		
<p>CONDITIONS D'ADMISSION : --- Pour les cours de formation ou de perfectionnement professionnel : 11e année scientifique et quelques années d'expérience professionnelle; --- Pour les cours de culture générale : aucune condition d'admission.</p>		
<p>AFFILIATIONS : Canadian Association of Directors Extension and Summer Schools Association Canadienne des dirigeants d'Education des Adultes des Universités de langue française National University Extension Association Institut Canadien d'Education des Adultes</p>		
<p>Source de financement Frais de scolarité : 100%</p>		
<p>Personnel permanent : administr. : 17 semi-permanent : administr. : 7 enseign. : 275</p>		
<p>Collaboration avec Université de Sherbrooke Université d'Ottawa Université Laval</p>		
<p>Montréal, déc. 1966 </p>		

Université de Sherbrooke
— Extension de l'Enseignement

Sherbrooke, Québec

1er juillet 1965 (*)
(DATE DE FONDATION)

U. S. E. L.
(SIGLE)

569-7431
(TÉLÉPHONE)

INDICE DE CLASSIFICATION
374.33 (71466)

TYPE
D'INSTITUTION

Extension de
l'enseignement

SECTEUR
D'ACTIVITÉ

Enseignement
universitaire
et para-
universitaire

JURIDICTION
TERRITORIALE

Diocèses :
Sherbrooke
St-Hyacinthe
Nicolet

STRUCTURES :

Le conseil de l'Extension de l'enseignement est composé de ses directeur et secrétaire et d'un représentant de chacune des facultés. Le conseil est d'ordre administratif quant aux cours réguliers conduisant à un diplôme universitaire et d'ordre administratif et pédagogique quant aux cours libres. Chaque faculté concernée est responsable académiquement des cours réguliers dispensés aux étudiants à temps partiel. L'Extension de l'enseignement est entièrement sujette aux dispositions de la charte et des statuts généraux de l'université. Elle est sous la juridiction du conseil universitaire et du conseil d'administration.
L'Extension fonctionne comme une faculté et son directeur a le rang et les prérogatives d'un doyen de faculté. Il siège au conseil universitaire (pédagogique).

BUT :

- Dispenser des cours aux étudiants :
- qui s'achèment vers un grade universitaire, par des cours à temps partiel (cours réguliers);
- qui recherchent un complément de formation générale (cours libres).

**CONDITIONS
D'ADMISSION :**

- Cours réguliers à temps partiel :
- conditions fixées par les facultés, selon le grade;
- Cours libres :
- diplôme de 11e année, ou une préparation jugée suffisante, selon les cas.

AFFILIATIONS :

- Canadian Association of Directors Extension and Summer Schools (CADESS) — Association Canadienne des dirigeants d'Education des Adultes des Universités de langue française (ACDEAULF) — Institut de Formation Sociale, Nicolet
- Institut d'Etudes sur l'Alcoolisme, Québec — Ecole d'Aide Sociale, Sherbrooke
- Jeunesses Musicales du Canada — Institut Canadien d'Education des Adultes

(*) Les cours du soir ont commencé dès 1955 dans plusieurs facultés. Ils ont été placés sous l'autorité de l'Extension de l'enseignement en 1965.

Source de financement

Frais de scolarité : 100%


Personnel

permanent :
administration : 5
semi-permanent :
enseignement : 200

Collaboration avec :

Facultés universitaires
Associations professionnelles

Montréal, déc. 1966

INDICE DE CLASSIFICATION 374.33 (714471)		
TYPE D'INSTITUTION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	JURIDICTION TERRITORIALE
Université	Enseignement para-universitaire	Le Canada
<p>Université Laval — Extension de l'Enseignement Universitaire</p> <p>Cité Universitaire — Sainte-Foy, Québec</p> <p>656-3202 (TÉLÉPHONE)</p> <p>septembre 1962 (DATE DE FONDATION)</p>		
<p>STRUCTURES : L'Extension de l'enseignement relève directement du Conseil de l'Université. Une Direction générale s'occupe de toute la partie administrative et est assistée de professeurs en ce qui regarde la direction pédagogique.</p> <p>BUT :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Dispenser aux adultes des cours : — d'enseignement universitaire continu — de perfectionnement professionnel ou conduisant à un titre professionnel — de culture générale <p>CONDITIONS D'ADMISSION :</p> <p>Suivant la nature du cours donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> — un diplôme universitaire lorsqu'il s'agit de l'enseignement continu; — une expérience professionnelle adéquate pour certains cours de perfectionnement; — les diplômes de 11^{ème} année ou 12^{ème} année pour certains cours conduisant à un titre professionnel; — aucune condition particulière pour les cours de culture, dits cours publics. <p>AFFILIATIONS :</p> <p>Association Canadienne des dirigeants d'Education des Adultes des universités de langue française (ACDEAULF) Canadian Association of Extension and Summer School (CADESS) Institut Canadien d'Education des Adultes (ICEA)</p>		
<p>Sources de financement</p> <p>Frais de scolarité : 66.4% Subv. gouvernementales : 33.6%</p>		
<p>Personnel</p> <p>permanent : 4 administr. : 5 semi-permanent : 84 administr. :</p>		
<p>Collaboration avec :</p> <p>Extension de l'enseignement des autres universités</p>		
<p>Montréal, déc. 1966</p> 		

**ACTIVITÉS
ÉDUCATIVES :**

L'enseignement est constitué de cours magistraux (sanctionnés par des examens), de conférences, de séminaires et de cours publics. Des cours sont offerts :

- 1) aux diplômés de l'Université qui veulent s'adapter aux changements rapides de la science : enseignement médical continu — action agronomique — photo-interprétation — comptabilité et gestion agricole — principes et techniques de la supervision — technique de blindage, . . . etc.
- 2) aux candidats qui désirent se préparer aux examens des corporations suivantes : C.A. — R.I.A. — C.G.A. — Ingénieurs professionnels — A noter que l'Extension de l'enseignement ne décerne généralement pas elle-même de diplôme, mais prépare ses élèves aux examens d'admission des dites corporations.
- 3) aux adultes qui désirent acquérir une plus grande culture ou une plus grande habileté dans l'exercice de leurs fonctions : cours télévisés — phonétique — langues modernes — traduction — mécanographie — analyse numérique — programmation avancée — journalisme — problèmes de l'emploi — histoire de la musique — initiation générale sur l'Amérique latine, . . . etc.

L'Extension de l'enseignement organise diverses conférences : (v.g. pour les paysagistes et pépiniéristes, sur la peinture et la littérature française, . . . etc.).

Elle facilite par ailleurs le perfectionnement de son corps enseignant par des :

- visites dans les centres français d'éducation des adultes;
- voyages d'études touchant la méthodologie de l'enseignement du français aux étrangers;
- participation à des congrès.

Dans l'élaboration de son programme et de ses méthodes éducatives, l'Extension a recours à des :

- comités permanents d'études pour les cours télévisés et les cours sur le journalisme
- sondages (v.g. pour les cours sur le journalisme)
- journées d'étude orientées vers des problèmes particuliers (v.g. colloque sur l'Education des adultes au niveau universitaire de février 1967)

A la disposition des étudiants et des professeurs :

- Bibliothèque
- Cinémathèque

Notes de cours

THE LIBRARY OF
ADULT EDUCATION
CONTINUING EDUCATION

**SERVICES
PERMANENTS :**

PUBLICATIONS :